

GEPSS® V15.30

Logiciel de gestion administrative des EHPAD

Guide aide à la réalisation budgétaire

Société INSIGHT

Version du 04 Juillet 2024

Notes d'information

La mise en place de l'EPRD à compter du 1er janvier 2017 pour les établissements sociaux et médico-sociaux se substitue au budget prévisionnel que les établissements avaient jusqu'alors l'habitude de fournir aux autorités de contrôle et de tarification.

Ce guide vous permet d'appréhender les menus à utiliser dans GEPSS® afin d'être en mesure d'utiliser ce nouvel outil de gestion budgétaire.

Les outils de GEPSS® :

Comment faire une simulation annuelle N+1 de la masse salariale ?

- GEPSS® permet de réaliser une simulation annuelle des paies intégrant les évolutions d'indices, les créations de postes et les variables de paie.
- GEPSS® permet d'intégrer cette simulation du groupe II directement dans l'EPRD.

Que propose le module EPRD dans GEPSS® ?

- Il reprend le cadre normalisé de l'EPRD.
- GEPSS® reprend les données budgétaires saisies tout au long de l'année et permet d'indiquer un taux de reconduction. **Attention** le taux de reconduction sera calculé uniquement sur les groupes I et III.

Quels sont les transferts que propose le module EPRD ?

- Transfert Annexe 1 : relatif à l'EPRD Complet
- Transfert Annexe 1Bis : relatif aux décisions modificatives et virements de crédits
- Transfert Annexe 2 : relatif à l'EPRD Simplifié
- Transfert Annexe 4 : relatif à l'activité prévisionnelle
- Transfert Annexe 5 : Tableau financier des charges détaillées par section tarifaire
- Transfert Annexe 6a : tableau prévisionnel des effectifs rémunérés – répartition des charges relatives au personnel salarié dans un EHPAD
- Transfert Annexe 7 : Compte de résultat prévisionnel

Les transferts de vos données vers d'autres applications :

- Nous proposons, au titre d'une aide au remplissage de certains protocoles demandés par les autorités de tarification, un transfert partiel de vos données chiffrées vers le logiciel TELEBUDGET.

Attention : le vote du budget est toujours prévu au 31 octobre de l'année N-1. Vos tutelles vous donneront les consignes de transmission des données et le protocole à utiliser.

Sommaire

NOTES D'INFORMATION 1

LA CAMPAGNE BUDGETAIRE 3

LES DOCUMENTS A TRANSMETTRE 4

PARTIE 1 : MODULE DE SIMULATION PAIE 5

CHAPITRE 1. DUPLICATA DU MODULE PAIE DE GEPSS® 5

CHAPITRE 2. PRESENTATION DU MODULE DE SIMULATION BUDGETAIRE 7

1.1.Fichiers de Base	8
1.2.Menu : Agents	8
1.2.1.Menu : Agent / Gestion fiche agent	8
1.2.1.1.Menu : Agent / Gestion fiche agent / Eléments de paie	9
1.2.1.2.Menu : Agent / Gestion fiche agent / Affichage	10
1.2.2.Menu : Agent / Eléments variables	11
1.3.Menu : Paie	11
1.3.1.Menu : Paie / Calcul paie	11
1.3.2.Menu : Paie / Mandatement paie	11
1.3.3.Menu : Paie / Passage module Compta	11
1.4.Menu : Editions de la Paie	11
1.4.1.Etat du budget par service à vérifier	11
1.4.2.Etat du budget global	12
1.4.3.Etat des paies agents ventilés	12
1.5.Etats divers	13
1.5.1.Les fiches positions	13
1.5.2.Les prix de revient	14

CHAPITRE 3. SIMULATION DE LA PAIE 15

PARTIE 2 : SIMULATION BUDGETAIRE 19

CHAPITRE 1. BUDGET PREVISIONNEL (CADRE NORMALISE) 19

CHAPITRE 2. CADRE NORMALISE DE L'EPRD 22

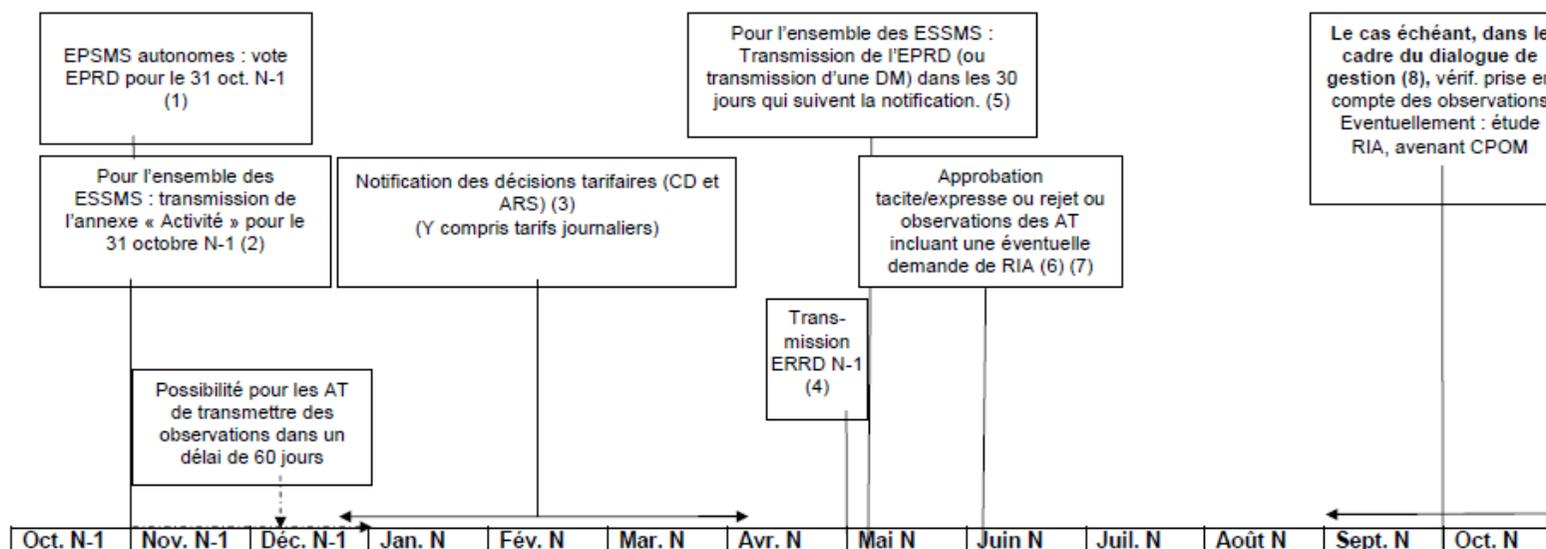
1.1. Annexe 1 : Documents relatifs à la présentation des charges, des produits et des tableaux de financement prévisionnel.	22
1.2. Annexe 1Bis : Documents relatifs à la présentation de la décision modificative (DM) ou du virement de crédits (VC).	25
1.3. Annexe 2 : Documents relatifs à la présentation des charges, des produits pour les sections Dépendance et Soins.	27
1.4. Annexe 4 : Tableau de l'activité prévisionnelle des résidents	29
1.5. Annexe 5a : Tableau financier des charges et produits détaillés par section tarifaire	31
1.6. Annexe 6a : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés	33
1.7. Annexes 7a et 7b : Relevé infra annuel pour l'EPRD complet ou simplifié (mesure de l'écart entre le réalisé à une date et les prévisions de l'EPRD).	35

CHAPITRE 3. EPRD CADRE TRANSITOIRE 36

La campagne budgétaire

Voici ci-après le déroulé de la nouvelle campagne budgétaire :

Annexe 3 : Schéma-type du déroulement des campagnes budgétaires des établissements et services soumis à la présentation d'un état des prévisions de recettes et de dépenses.



- (1) Ce document est transmis également au comptable public et au contrôle de légalité.
- (2) Pour les ESSMS relevant des CD ou d'une compétence conjointe ARS/CD (notamment EHPAD), l'annexe « Activité » comprend les informations nécessaires sur les résidents (nombre et classement GIR) dont ceux hors département.
- (3) Par ESMS et/ou dotation globalisée commune ; les décisions tarifaires précisent le cas échéant la répartition d'une DGC par ESSMS et fixent le ou les tarifs journaliers applicables à chacun d'entre eux.
- (4) Transmission de l'ERRD N-1 pour le 30 avril N.
- (5) Avant le 30 avril N, ou si l'AT n'a pas encore notifié ses financements, dans les 30 jours qui suivent cette notification et au plus tard le 30 juin. Dans le cas d'ESSMS cofinancés, le délai de 30 jours court à partir de la date de la notification la plus tardive des deux AT. Pour les EPSMS, ce document est également transmis au comptable public.
- (6) Les AT disposent d'un délai de 30 jours pour s'opposer à l'EPRD ou, sans s'y opposer, formuler des observations.
- (7) RIA : au vu de l'analyse qu'elles ont de l'EPRD qui leur a été transmis, les AT peuvent demander un relevé infra-annuel portant sur le suivi et l'analyse de l'exécution du budget à une date dont elles fixent l'échéance et la date d'observation. **Mais ces demandes doivent rester exceptionnelles et surtout motivées au regard de difficultés financières certaines ou quasi-certaines.**
- (8) Dialogue préprogrammé ou complémentaire compte tenu des difficultés identifiées.

Source : Instruction ministérielle N° DGCS/SD5C/CNSA/2016/304 du 10 octobre 2016 relative au calendrier de campagne budgétaire « EPRD »

Les documents à transmettre

Quels sont les documents que je vais pouvoir transmettre par l'intermédiaire de GEPSS® ?

- 1- Budget prévisionnel : cadre normalisé (ESMS relevant de la compétence exclusive du conseil départemental et soumis au compte administratif)
- 2- EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- 3- EPRD cadre transitoire : cadre budgétaire transitoire

Partie 1 : Module de simulation Paie

Attention !!!

Seuls les établissements réalisant leur paie avec GEPSS® peuvent utiliser le module de simulation annuelle de paie.

CHAPITRE 1. Duplicata du module paie de Gepss®

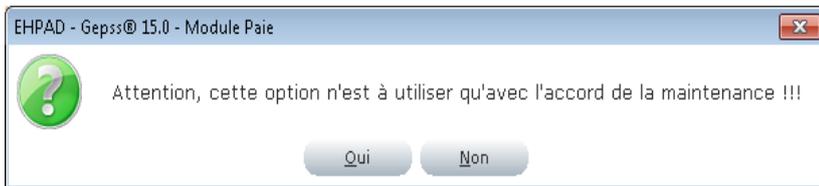
Le module de simulation budgétaire correspond à un duplicata du module Paie que vous utilisez ; il reprend :

- Les fiches agents présentes dans le module paie
- Votre paramétrage
- Et la réglementation de la paie en vigueur au moment du transfert

Voici la marche à suivre pour obtenir le module de simulation budgétaire et l'utiliser.



- 1- Entrez dans GEPSS® -> **Module Paie**
- 2- Pour effectuer le transfert des données de la paie de GEPSS® vers votre simulation budgétaire, allez dans le menu **Outils** -> **Transfert module Budget**

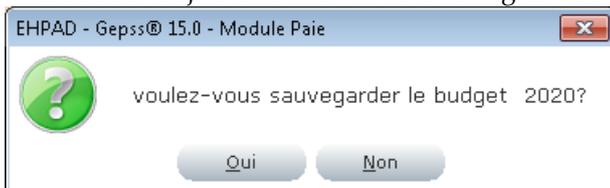


Accord de la maintenance → Répondez OUI



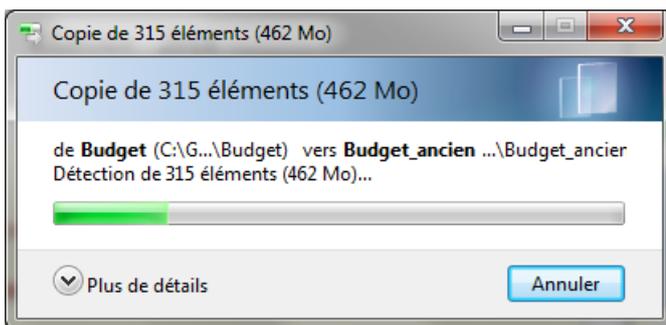
Transfert de données : → Répondez OUI

Si vous avez déjà créé une simulation budgétaire vous aurez le message ci-dessous :



Sauvegardez le budget :

- **OUI** : si vous voulez sauvegarder les données de votre précédente simulation budgétaire.
- **NON** : le transfert des données de paie vers la simulation budgétaire écrasera les données de votre précédente simulation budgétaire.



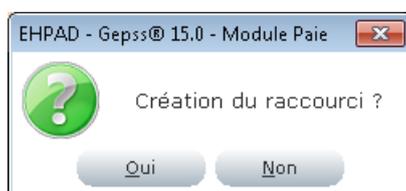
- Veuillez patienter pendant que le transfert se réalise.

- Cette étape consiste à créer le module de simulation budgétaire à partir de votre module paie. Dissociés l'un de l'autre, vous pourrez ainsi réaliser toutes les simulations annuelles de paie sans que cela interfère sur votre module paie actuel.



Par ce message, GEPSS® vous informe que les données sont transférées.

- Cliquez sur OK afin de finaliser la manipulation.



GEPSS® vous propose de créer le raccourci du module de simulation budgétaire sur votre bureau.

- Terminez en cliquant sur **Oui**, cela vous permettra d'avoir un accès direct à ce dernier.



- L'icône **Simulation Budgétaire** se crée sur votre bureau.
- Fermez GEPSS® ou mettez-le en réduction afin de pouvoir commencer à travailler sur votre simulation budgétaire.

CHAPITRE 2. Présentation du module de simulation budgétaire



Que vais-je pouvoir faire avec le module de simulation budgétaire ?

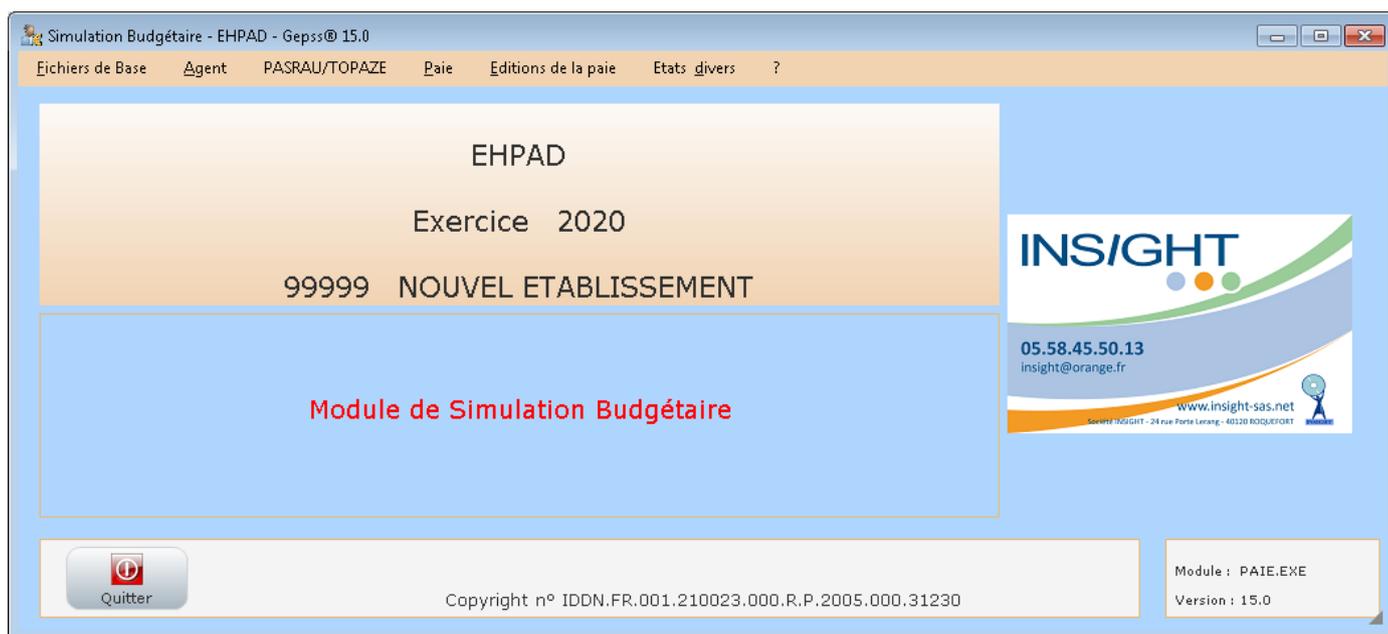
- Simuler une paie annuelle pour un agent ou l'ensemble des agents
- Anticiper l'entrée et la sortie d'agents sur l'année à venir
- Intégrer les modifications d'indices aux dates réelles
- Intégrer les variables de paie annuelle
- Transférer cette simulation annuelle dans l'EPRD

Après avoir suivi les étapes du chapitre 1 qui vous permet de créer le raccourci du module de simulation budgétaire, le chapitre 2 va vous permettre d'utiliser ses fonctions. Afin d'ouvrir le module de simulation

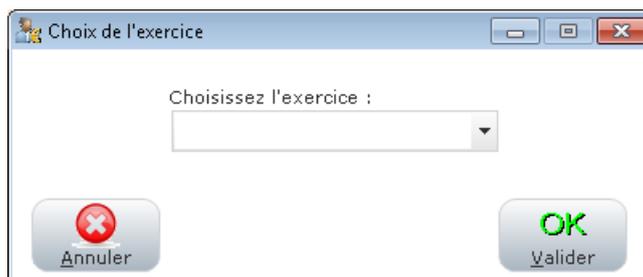


budgétaire, double cliquez sur l'icône

Voici le module de Simulation Budgétaire. Il contient moins de menus que le module Paie que vous avez l'habitude d'utiliser. Nous avons conservé dans ce module uniquement les menus nécessaires à la simulation annuelle de la paie. Vous remarquerez que le fond d'écran est bleu, ce qui vous permet de le différencier du module paie.

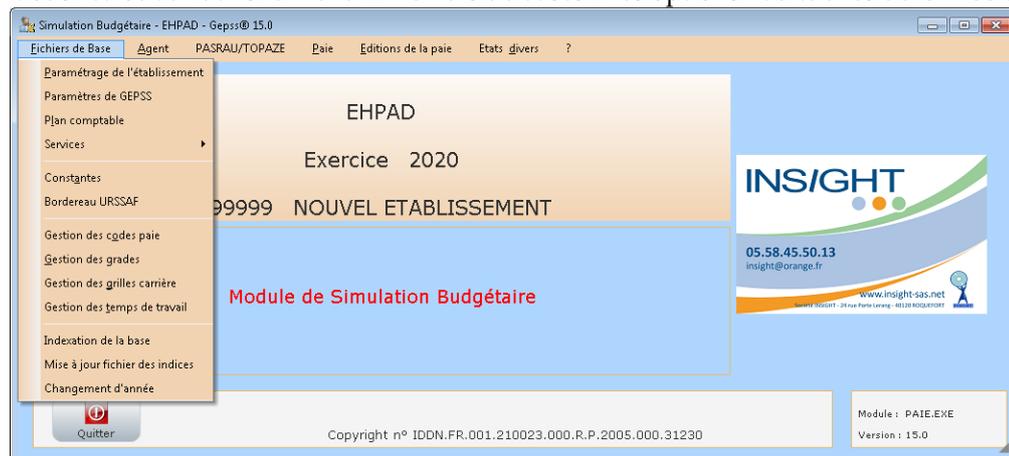


Il faut tout d'abord aller dans l'onglet « Fichiers de base » puis « changement d'année » afin de sélectionner l'exercice N-1.



1.1. Fichiers de Base

Vous retrouvez dans le menu « Fichiers de bases » les options habituelles de GEPSS®.



Via ce menu vous pourrez :

- ➔ Modifier les « constantes » de façon à répercuter l'augmentation de la valeur du point, par exemple.
- ➔ Mettre à jour les taux sur les codes paie liés aux différentes caisses de retraite.

1.2. Menu : Agents

Le menu agent vous permettra de créer de nouvelles fiches agents (en prévision de recrutement), de saisir les éléments variables annuels et de saisir des évolutions d'indices ou des reclassements par exemple.



1.2.1. Menu : Agent / Gestion fiche agent

The screenshot shows the 'Gestion fiche agent' form in the 'Simulation Budgétaire - Gestion des agents - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2020' application. The form includes fields for: Code agent (ADRIEN), Nom (ADRIEN), Prénoms (XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX), Etat civil, Sit. administrative, Infos paye, Exonérations, Service à la personne, Service à domicile, Statut (T titulaire), Date fin de stage (30/09/2011), Date titularisation (01/10/2011), Tps travail (TP 151.67 151.67), Nombre enfants sup fam (2), Nombre de points NBI (10), Grade (AISO Aide-soignant), Date grade (01/01/201), Echelle (C02 Echelle C2), Cat. (C), Echelon (6), Date (23/01/2020), Indice Majoré (351), Hors Echelle, Taux PAS (5,10), and Identifiant taux (99580143). The form has buttons for 'Annuler', 'Ventilation', and 'Enregistrer l'Agent'.

Toutes les informations administratives ne sont pas obligatoires. Celles qui vont vous servir pour la simulation budgétaire ont été volontairement simplifiées lors de la création d'un agent. Ainsi les coordonnées bancaires ne sont pas obligatoires, ni l'état civil complet.

Simulation Budgétaire - Gestion des agents - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2020

Éléments de paie Réactivation agent Affichage ?

Code agent ADRIEN

Nom ADRIEN

Prénoms XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Etat civil Sit. administrative Infos paye Cumuls de l'agent Libellé du bulletin

Date entrée 01/01/2014 Mode d'entrée RN normal

Date sortie Mode de sortie AC Activité

Catégorie du cadre comptable et budgétaire 6 - Paramédical Mesures nouvelles

Catégorie pour TARIFEHPAD 5 - Aide soignant - AMP

Catégorie Métier Aide-soignant(e)

Etablissement 01 EHPAD Date disponibilité

Annuler Ventilation Enregistrer l'Agent

*****IMPORTANT*****

Vous devez saisir les catégories de l'agent par rapport au cadre comptable et budgétaire et à TARIFEHPAD.

Vous allez également devoir indiquer sur quel(s) service(s) est ventilée la paie de l'agent.

A cocher s'il s'agit d'une mesure nouvelle (Création ou suppression d'un poste par rapport à l'année précédente)

1.2.1.1. Menu : Agent / Gestion fiche agent / Eléments de paie

Ce menu va vous permettre de modifier les indices de l'agent mois par mois ainsi que la ventilation de l'agent. Faites un clic droit sur les éléments de paie de l'agent afin d'obtenir la fenêtre ci-dessous :

Gestion des Indices - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2020

Mois	Indice
Janvier	351
Février	351
Mars	351
Avril	351
Mai	351
Juin	351
Juillet	351
Août	351
Septembre	351
Octobre	351
Novembre	351
Décembre	351

Quitter Valider Ventilation

Vous pouvez alors changer l'indice à partir d'un mois en particulier et/ou changer l'affectation dans chaque service.

Pour cela :

- Positionnez-vous dans la colonne à modifier.
- Saisissez l'information souhaitée.
- Si vous souhaitez reporter l'indice sur le reste de l'année, vous devez faire un clic droit sur l'indice saisi.**
- Cliquez sur une autre ligne.
- Cliquez sur le bouton « Ok Valider » afin de valider l'indice et la ventilation de l'agent

Le bouton « Ventilation » permet uniquement de changer la ventilation de l'agent.

Saisie ventilation

Que souhaitez-vous faire?

Saisie assistée Saisie libre

Pôle	Désignation	%	Services généraux	Désignation	%	UF	%
AJ	Accueil de Jour		AJA	ACCUEIL DE JOUR		DEP	
AU	Autres		EHP	EHPAD		HEB	
HP	Hébergement Perman		EPA	EQUIP PLUR APPUI S		SOI	
HT	Hébergement Tempor		ESA	EQUIP SPECIAL ALZ		SAD	
Somme		0,00 %	PAR	PLATEFORME		Somme	0,00 %
			SAD	SSIAD			
			Somme		0,00 %		



Service	Pole	Services généraux	Unité fonctionnelle	Pourcentage	Suppr
SOI	HP	EHP	SOI	100,00 %	
Somme				100,00 %	



Vous pourrez ventiler votre agent par service, service général et pôle comme pour les comptes budgétaires.

1.2.1.2. Menu : Agent / Gestion fiche agent / Affichage

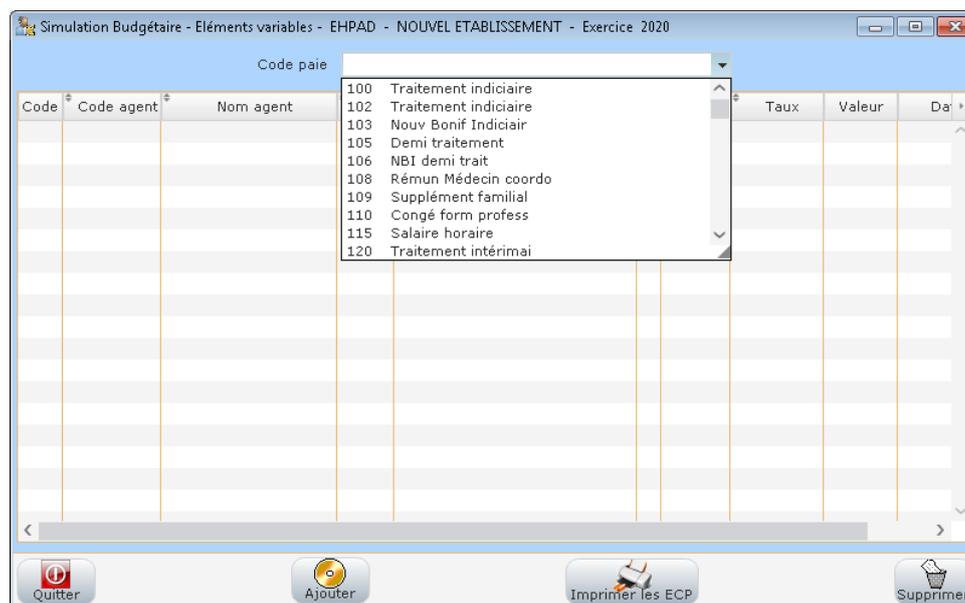
Ce menu vous présente la liste des agents pour tous les statuts ou pour un statut, soit en mesures nouvelles ou reconductions.

Affichage ?

- Tous
- Titulaire
- Titulaire -28 H
- Stagiaire
- Contractuel Permanent
- Contractuel Remplacement
- CES
- CEC
- Médecin
- Receveur
- Emploi Jeune
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Reconductions
- Mesures nouvelles

1.2.2.Menu : Agent / Eléments variables

Tout comme dans la paie habituelle, vous pouvez saisir les éléments variables (exemple : dimanches, nuits...) que l'agent percevra mensuellement sachant que le calcul de la paie se fera sur 12 mois.



1.3. Menu : Paie

1.3.1.Menu : Paie / Calcul paie

Reportez-vous au chapitre 3 : La Simulation de la paie

1.3.2.Menu : Paie / Mandatement paie

Reportez-vous au chapitre 3. La Simulation de la paie

1.3.3.Menu : Paie / Passage module Compta

Reportez-vous au chapitre 3. La Simulation de la paie

1.4. Menu : Editions de la Paie

1.4.1.Etat du budget par service à vérifier

DECOMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL														Service : HEBERGEMENT (Code HEB)					
EFFECTIFS			Echel	ECHELON		I.M.	NBI	Total points		Tps Travail	% Serv	S/ total Annuel T.I	Primes et indemnités corrigé ETP					TOTAL Rémun. Brute	
Théorique autorisé	BP N-1 autorisé NOM prénom	BP N demandé NOM prénom		Date dans échel	N°			Mens.	Annuel				IDJF	NUIT	SFT	Ind. Resp. + 13 h	Prime de Service / Annuelle		Autres Primes Chauss
0ADPC 1	ADJOINT ADMINISTRATI	ADJOINT ADMINISTRATI	004	15/08/12	2	311	0	311	3 732	151.67	100	17 280	0	0	27	1 418	0	0	18 726
0ASHQ 1	ASH Titul	ASH Titul	003	01/05/12	11	355	0	355	4 260	151.67	70	13 808	0	0	0	1 133	0	23	14 964
0DMCN 1	DIRECTEUR Inter	DIRECTEUR Inter	DCN	30/06/08	8	696	0	696	8 352	151.67	100	4 680	0	0	0	0	0	0	4 680
0MOUV 1	PERS OUVRIER Titul	PERS OUVRIER Titul	005	01/05/11	6	328	0	328	3 936	151.67	100	18 225	0	0	0	1 496	0	0	19 721

DECOMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL														Service : DEPENDANCE (Code DEP)					
EFFECTIFS			Echel	EHELON		I.M.	NBI	Total points		Tps Travail	% Serv	S/ total Annuel T.I	Primes et Indemnités corrigé ETP					TOTAL Rémun. Brute	
Théorique autorisé	BP N-1 autorisé NOM prénom	BP N demandé NOM prénom		Date dans échel	N°			Corrigé ETP					Ind. Resp. + 13 h	Prime de Service / Annuelle	Autres Primes Chaus				
					Mens.	Annuel													
0	ASCN	AIDE SOIGNANTE Titul	004	25/11/11	4	313	10	323	3 876	151.67	30	5 384	0	0	0	442	0	586	6 413
1	ASHQ	ASH Titul	003	01/05/12	11	355	0	355	4 260	151.67	30	5 918	0	0	0	486	0	10	6 413
0	PERSONNEL de	PERMANENT				668	10	678	8 136	0	0	11 302	0	0	0	928	0	596	12 826
0	ASCN	AIDE SOIGNANTE Contr	004	01/01/11	1	310	0	310	3 720	151.67	30	5 167	0	0	8	424	0	572	6 172
0	PERSONNEL de	REMPLACEMENT				310	0	310	3 720	0	0	5 167	0	0	8	424	0	572	6 172
0	TOTAL GENERAL					978	10	988	11 856	0	0	16 469	0	0	8	1 353	0	1 168	18 998

DECOMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL														Service : SOINS (Code SOI)					
EFFECTIFS			Echel	EHELON		I.M.	NBI	Total points		Tps Travail	% Serv	S/ total Annuel T.I	Primes et Indemnités corrigé ETP					TOTAL Rémun. Brute	
Théorique autorisé	BP N-1 autorisé NOM prénom	BP N demandé NOM prénom		Date dans échel	N°			Corrigé ETP					Ind. Resp. + 13 h	Prime de Service / Annuelle	Autres Primes Chaus				
					Mens.	Annuel													
0	ASCN	AIDE SOIGNANTE Titul	004	25/11/11	4	313	10	323	3 876	151.67	70	12 563	0	0	0	1 032	0	1 368	14 963
0	CASA	CADRE DE SANTE Titul	CDS	14/07/11	7	554	10	564	6 768	151.67	100	31 338	0	0	27	2 572	0	2 175	36 112
0	DCN	IDE CAT B Titul	ICN	01/11/09	7	450	10	460	5 520	60/100	100	15 336	0	0	0	1 259	0	668	17 262
0	PERSONNEL de	PERMANENT				1 317	30	1 347	16 164	0	0	59 236	0	0	27	4 863	0	4 211	68 338
0	ASCN	AIDE SOIGNANTE Contr	004	01/01/11	1	310	0	310	3 720	151.67	70	12 057	0	0	19	990	0	1 334	14 401

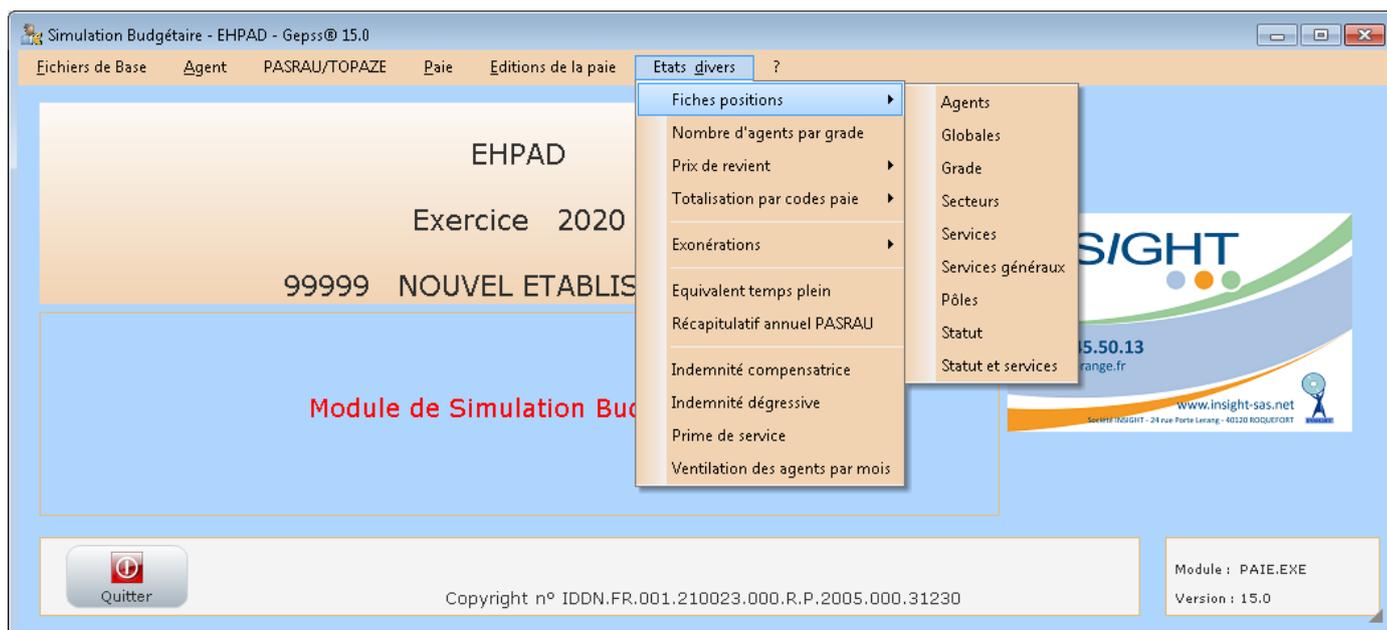
1.4.2. Etat du budget global

DECOMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL														Service : ETABLISSEMENT				
EFFECTIFS			Echel	EHELON		I.M.	NBI	Total points		Tps Travail	S/ total Annuel T.I	Primes et Indemnités ETP					TOTAL Rémun. Brute	
Théorique autorisé	BP N-1 autorisé NOM prénom	BP N demandé NOM prénom		Date Dans Echelle	N°			Corrigé ETP				Indem. Respos +13H	Prime de Anuelle Service/	Autres Primes Chaus.				
					Mens.	Annuel												
0	ADPC	ADJOINT ADMINISTRATI	004	15/08/12	2	311	0	311	3 732	151.67	17 280	0	0	27	1 418	0	0	18 726
0	ASCN	AIDE SOIGNANTE Titul	004	25/11/11	4	313	10	323	3 876	151.67	17 947	0	0	0	1 474	0	1 955	21 376
0	ASHQ	ASH Titul	003	01/05/12	11	355	0	355	4 260	151.67	19 725	0	0	0	1 619	0	33	21 377
0	CASA	CADRE DE SANTE Titul	CDS	14/07/11	7	554	10	564	6 768	151.67	31 338	0	0	27	2 572	0	2 175	36 112
0	DMCN	DIRECTEUR Inter	DCN	30/06/08	8	696	0	696	8 352	151.67	4 680	0	0	0	0	0	0	4 680

1.4.3. Etat des paies agents ventilés

ADJOINT ADMINISTRATIF Titulaire				Statut T ASH			Echelon 2		indice 311	
CODE	Désignation	NBRE	TAUX	Ouvrière	Patronale	Hébergement	Dépendance	Soin		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
100	TRAITEMENT INDICIAIRE	55,56	311,00	1440,02	0,00	1 440,02	0,00	0,00		
109	SUPPLEMENT FAMILIAL	1,00	0,00	2,29	0,00	2,29	0,00	0,00		
100	SUPPLEMENT FAMILIAL	1,00	0,00	2,29	0,00	2,29	0,00	0,00		

1.5. Etats divers



Vous retrouverez des états tels que les fiches positions, le nombre d'agents par grade, le prix de revient par agent, par grade, par catégorie du cadre comptable et budgétaire..., les totalisations par code paie, ...

1.5.1. Les fiches positions

Cet état est un récapitulatif des paies de l'agent pour l'année en cours. On le retrouve aussi en globalité pour l'ensemble des agents, par grade, par secteur, par service et par grade.

Exemple de fiche position :

Date :		Fiche position de AIDE SOIGNANTE Titulaire stage (Code ECP1)												EHPAD DEMONSTRATION		Exercice :		Page : 1	
Code	Libellé	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL					
	Indice	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313						
	Trentième	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30	30/30						
	Tps Travail	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67	151.67/151.67						
	Services	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP	SOIDEP						
	% Répartition	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30	70/30						
100	TRAIEMENT INDICIAIRE	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	1 449,28	17 391,36					
103	N.B.I	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	555,60					
205	INDEMNITE SUJETION	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	122,85	1 474,20					
207	PRIME AIDE SOIGNANT(E)	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	182,88					
208	IND. SUJ. AIDE SOIGNANT(E)	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	144,93	1 739,16					
226	PRIME CHAUSSURE	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	32,76					
308	ALLIANZ	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-50,72	-608,64					
500	RETENUE C.S.G.	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	504,00					
501	RETENUE RDS	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	105,00					
502	CSG DEUCTIBLE	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	89,26	1 071,12					
5031	COTISATION A.F. (T)	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	88,59	1 063,08					
5041	COTPATMAL 4t (T)	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	193,58	2 322,96					
5121	FNAL SUPPLEMENTAIRE (T)	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20	98,40					
600	RETOUTV CNR ACI.	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	139,65	1 675,80					

1.5.2. Les prix de revient

Cet état vous permet d'avoir le coût d'un agent avec le détail des charges regroupées par caisse.

Simulation Budgétaire - Prix de revient par agent - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2020

Sélection de la période

de Janvier à Décembre

Tous Mesures nouvelles Reconductions

OK Lancer le calcul

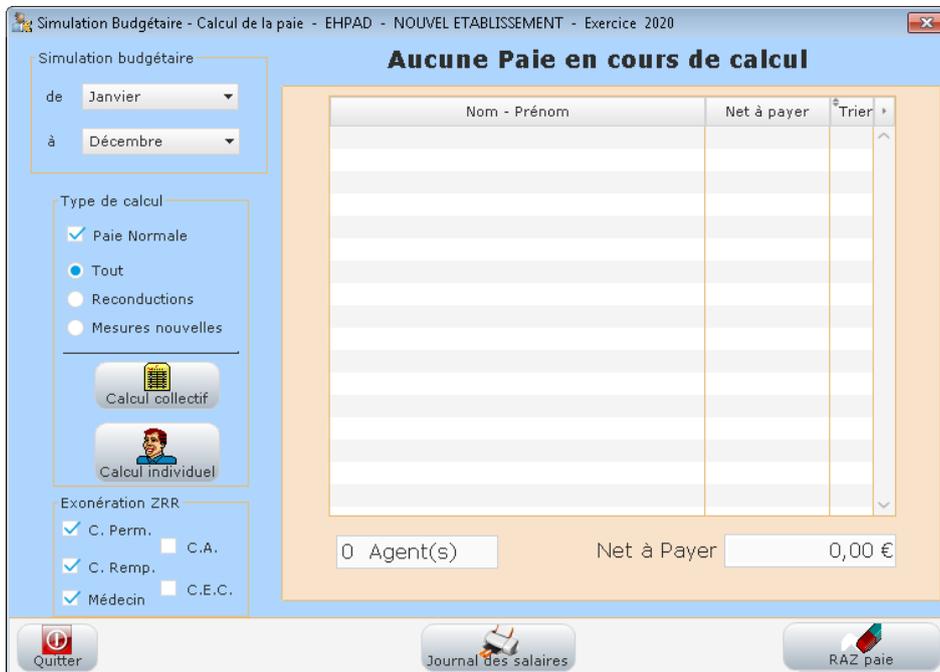
Nom agent	Prénom agent	Total	Brut Fiscal	URSSAF	CNRACL	FEH	IRCANTEC	ASSET
	Estelle	30 773,16 €	20 161,92 €	6 294,48 €		161,28 €	846,84 €	816,6 €
	Pauline	38 961,48 €	25 335,84 €	3 341,28 €	6 503,04 €	167,76 €		
	Florence	43 472,76 €	27 839,76 €	3 834,00 €	7 536,84 €	192,48 €		
	Sandrine	15 299,28 €	10 205,28 €	3 186,12 €		81,60 €	427,44 €	413,2 €
	Shirley	36 476,76 €	23 763,60 €	7 419,12 €		190,08 €	998,04 €	962,4 €
	Loreta	31 772,28 €	20 816,28 €	6 498,84 €		166,56 €	837,12 €	843,0 €
	Christelle	40 836,36 €	26 483,52 €	3 489,12 €	6 858,72 €	175,20 €		
	Marie	41 844,24 €	26 434,32 €	3 896,64 €	7 592,28 €	195,72 €		
	Elisabeth	46 251,12 €	29 937,60 €	9 346,56 €		239,52 €	1 257,36 €	1 212,4 €
	Olivia	37 426,92 €	24 387,00 €	7 613,52 €		195,12 €	987,12 €	987,7 €
	Christelle	44 616,48 €	28 487,64 €	3 961,92 €	7 788,96 €	198,96 €		
	Claudine	26 870,16 €	17 697,24 €	5 525,04 €		141,60 €	743,28 €	716,7 €
	Laurence	51 050,76 €	33 306,24 €	10 056,48 €		257,64 €	1 256,04 €	1 304,5 €
	Valentine	0,00 €						
	Chantal	40 298,16 €	25 888,32 €	3 548,16 €	6 974,88 €	178,20 €		
	Anne Lyse	40 192,56 €	26 168,40 €	8 169,72 €		209,40 €	1 006,56 €	1 059,8 €
	Regis	32 200,20 €	20 590,56 €	2 982,84 €	5 814,24 €	149,76 €		
	Elna	44 082,72 €	28 566,72 €	8 918,52 €		228,48 €	1 199,76 €	1 156,9 €
	Francoise	27 204,12 €	17 908,08 €	5 590,92 €		143,28 €	752,16 €	725,2 €
	Sybille	32 141,16 €	20 542,56 €	2 982,84 €	5 814,24 €	149,76 €		
	Anne	44 255,16 €	28 258,92 €	3 932,52 €	7 730,76 €	197,52 €		
	Vanessa	31 772,28 €	20 816,28 €	6 498,84 €		166,56 €	837,12 €	843,0 €

Quitter Transfert Excel Imprimer

CHAPITRE 3. Simulation de la Paie

Etape 1 : Avant de lancer votre paie, vous devez vérifier les données propres aux agents (catégories, mesures nouvelles, reportez-vous au paragraphe 1.2.1 : Gestion fiche agent).

Etape 2 : Allez dans le menu Paie -> Calcul paie.

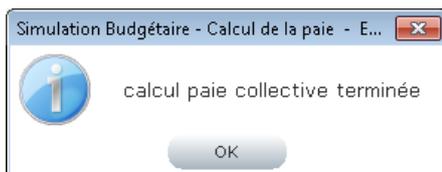
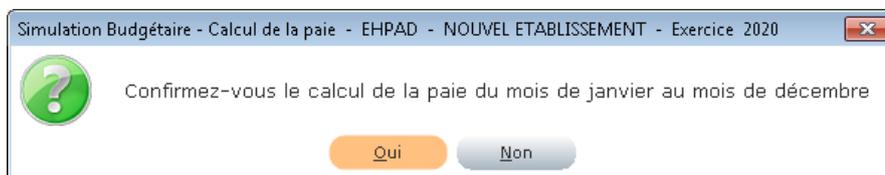
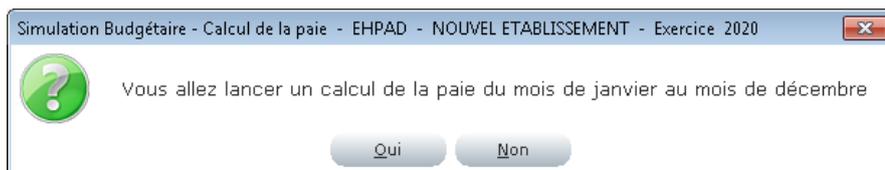


Une fois sur l'écran ci-contre :

- 1 Saisissez la période de calcul.
- 2 Renseignez le type de simulation (Paie normale ou seulement pour les reconductions ou seulement pour les mesures nouvelles).
- 3 Calcul collectif ou individuel.



- 4 GEPSS® vous demande de confirmer le lancement du calcul collectif de la paie.



- 5 Dès que le calcul est terminé, GEPSS® vous en informe.

Exonération ZRR :

Vos agents ayant une exonération ZRR n'auront pas de lignes négatives comme dans le calcul de la paie dans GEPSS® car les exonérations viennent annuler automatiquement les cotisations positives à hauteur du SMIC majoré de 50%.

NB : Lors du calcul de l'exonération (Option « calculer l'exonération ») si GEPSS® ne connaît pas le nombre de trentièmes de l'agent (les médecins par exemple) nécessaires au calcul du seuil, la fenêtre suivante s'affiche pour que vous saisissiez le nombre de trentièmes de l'agent pour le mois affiché.

ESSAI ESSAI

pour le mois de mai

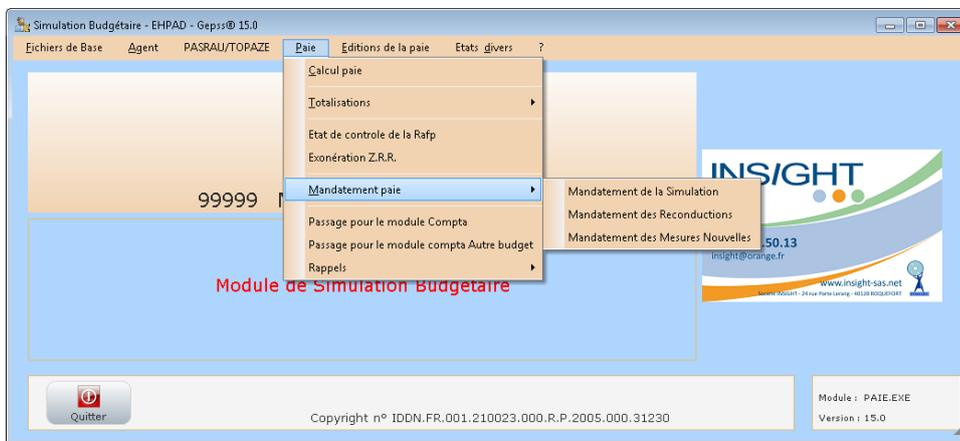
Nombre de Trentièmes

Continuer

Exonération Service à Domicile :

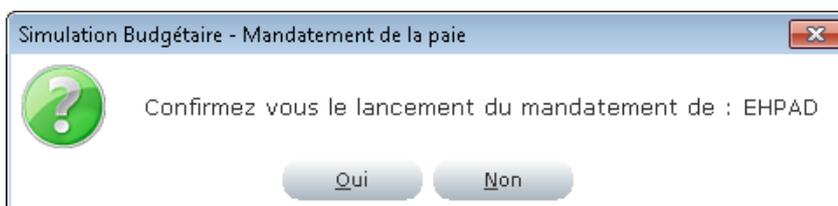
En ce qui concerne le calcul de la paie, il n'y a pas de modifications ni de nouveau paramétrage à effectuer à part bien sûr la saisie des heures d'exonération dans la fiche des agents. GEPSS® calcule lui-même la base et le montant de l'exonération mais il n'ajoutera pas de lignes en négatif car les exonérations viennent annuler automatiquement les cotisations positives.

Etape 3 : Mandatement de la paie



Dans le menu « Mandatements paie », vous allez lancer la paie. Il n'y a pas de réel mandatements dans la simulation budgétaire.

Vous avez la possibilité de mandater la totalité de la simulation ou de séparer les reconductions des mesures nouvelles.



Confirmez le lancement du mandatements :
→ Cliquez sur OUI

Etape 4 : Allez dans le menu Paie -> Passage pour le module Compta Autre budget s'il existe différents budgets dans l'établissement ou directement Passage pour le module Compta.



Le transfert se fait automatiquement. Pour obtenir les informations relatives aux comptes du groupe II, se reporter à la Partie 2 (simulation budgétaire).

Etape 5 : Quitter le module de Simulation budgétaire

Le transfert a été fait vers GEPSS®. Vous pouvez, à présent, quitter ce module de simulation budgétaire.

Partie 2 : Simulation Budgétaire

CHAPITRE 1. Budget Prévisionnel (cadre normalisé)

Pour les ESMS relevant de la compétence exclusive du conseil départemental et soumis au compte administratif vous devrez produire cette annexe afin de la déposer sur le site de la CNSA.

Vous allez pouvoir réaliser votre budget à partir de ce menu. Pour ce faire, GEPSS® reprend les données validées disponibles dans les modules concernés et vous pourrez pour les groupes I et III des charges ainsi que pour l'ensemble des produits indiquer un taux de reconduction.

Une fois votre simulation paie effectuée et son passage pour le module Compta, vous pourrez obtenir les reconductions et mesures nouvelles des charges de groupe II ; pour cela, on utilise le mandatement de la simulation de paie effectué sur le module « simulation paie ».

Pour les établissements ne passant pas par la simulation budgétaire vous avez la possibilité comme pour les autres groupes de saisir un taux de reconduction. Elles sont donc égales au budget exécutoire par secteur multiplié par le taux de reconduction saisi.



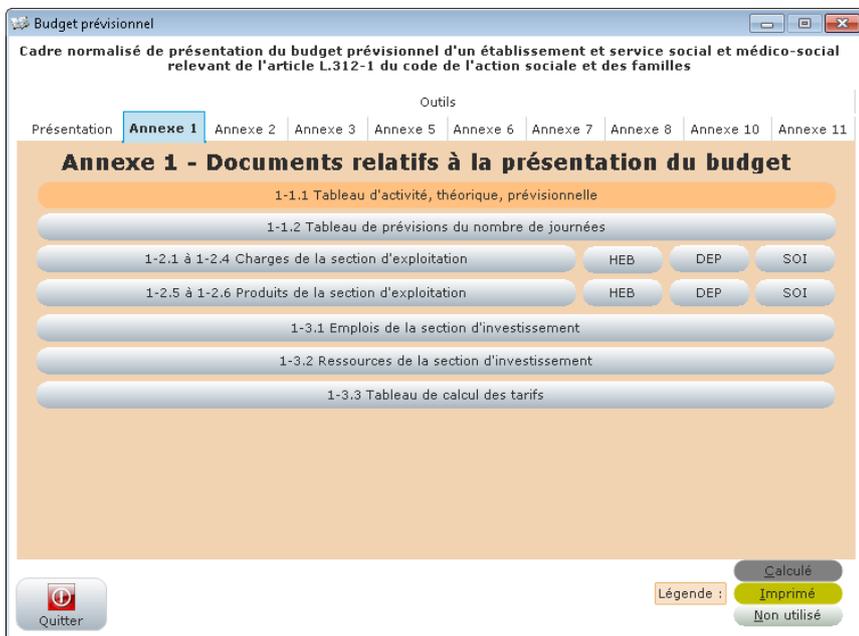
Entrez dans GEPSS® -> Module compta -> Simulation Budgétaire -> Budget prévisionnel.

Explications sur les annexes :

- ➔ **Annexe 1 :**
 - Le tableau de la ligne 1-1.1 est à saisir.
 - Le tableau 1-1.2 ne concerne que les IME.
 - Le tableau 1-2.1 à 1-2.4 se calcule automatiquement.
 - Le tableau 1-2.5 à 1-2.6 se calcule automatiquement.
 - Les lignes 1-3.1 et 1-3.2 sont également à saisir.
 - Le tableau de la ligne 1-3.3 se remplit automatiquement si tous les autres tableaux ont été remplis au préalable.
- ➔ **Annexe 2 :** modèle de plan de financement en saisie libre.
- ➔ **Annexe 3 :** ne concerne que les CAT.
- ➔ **Annexe 5 :** modèle de programme d'investissement en saisie libre également.
- ➔ **Annexe 6 :** si les emprunts de l'établissement ont été saisis dans le module Finance de GEPSS®, ce document se remplit automatiquement.
- ➔ **Annexe 7 :** à saisir si éventuellement l'établissement souscrit à de nouveaux emprunts.
- ➔ **Annexe 8 :** le bilan financier se calcule quand tous les tableaux précédents sont remplis.
- ➔ **Annexe 10 :** document à remplir si l'établissement a des surcoûts d'exploitation.
- ➔ **Annexe 11 :** se calcule automatiquement.

Le principe du Budget Prévisionnel va être de lancer le calcul en cliquant sur chaque bouton et ce, pour chaque annexe.

Vous devrez cliquer sur tous les boutons (« HEB », « DEP », « SOI » et « Global ») se trouvant sur les fenêtres ci-dessous. Des informations, inscrites en rouge, sur les fichiers à compléter dans GEPSS® vous sont données en bas de certains onglets.



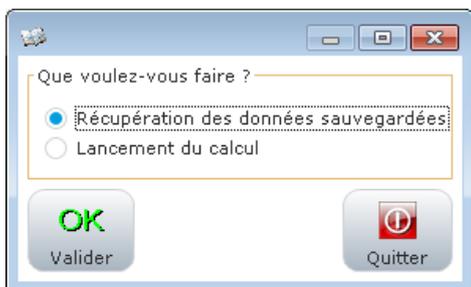
En lançant le calcul des « Charges de la section d'exploitation » (Annexe 1) vous retrouverez le Groupe II que nous venons de calculer dans le module de Simulation Budgétaire.



Pour les charges de la section d'exploitation (ligne 1-2.1 à 1-2.4) et les produits de la section d'exploitation (1-2.5 à 1-2.6), vous aurez la possibilité de les calculer en global et par sections. Si vous lancez d'abord le calcul global, vous aurez le message ci-contre.

→ **OUI** : le calcul des sections HEB, DEP et SOI a déjà été lancé.

→ **NON** : le calcul des charges se fera en global.



A la question ci-contre, vous cliquerez sur « Récupération des données sauvegardées » pour retrouver des informations déjà calculées ou saisies précédemment ou sur Lancement du calcul si c'est la première fois que vous cliquez sur ce bouton.

Budget prévisionnel

Cadre normalisé de présentation du budget prévisionnel d'un établissement et service social et médico-social relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

1-2.1 Charges de la section d'exploitation

N° des comptes	Intitulés des comptes par groupes fonctionnels	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Taux	Recondu
GROUPE I - Dépenses		0,00 €	0,00 €	0,0000	
	Achats	0,00 €	0,00 €	0,0000	
601	Achats stockés de matières premières et de fo	0,00 €	0,00 €	0,0000	
602	Achats stockés - autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €	0,0000	
603	Variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	380 725,60 €	365 643,00 €	0,0000	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60611	*Eau et assainissement	27 401,21 €	17 000,00 €	0,0000	
60612	*Energie, électricité	38 226,51 €	41 000,00 €	0,0000	
60613	*Chauffage	38 315,73 €	39 000,00 €	0,0000	
60618	*autres fournitures non stockables	0,00 €	0,00 €	0,0000	
6062	FOURNITURES NON STOCKES	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60621	*Combustibles et carburants	1 794,01 €	2 020,00 €	0,0000	
60622	*Produits d'entretien	24 176,10 €	21 050,00 €	0,0000	
60623	*Fournitures d'atelier	11 968,39 €	9 000,00 €	0,0000	
60624	*Fournitures administratives	6 974,60 €	5 000,00 €	0,0000	
60625	*Fournit scolaires, éduc et de loi	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606251	Coiffeur	2 609,00 €	2 400,00 €	0,0000	
606252	Fleurs	1 381,36 €	1 000,00 €	0,0000	
606253	Activités	2 298,24 €	1 600,00 €	0,0000	

Taux de reconduction : 0,0000 Maj colonne Taux

Lors du calcul des charges et les produits de la section d'exploitation vous allez pouvoir renseigner vos reconductions :

1. Soit en indiquant un taux de reconduction puis en cliquant sur le bouton **Maj colonne Taux** (La colonne « reconduction » = budget exécutoire x taux)
2. Soit en saisissant directement les montants. Placez-vous directement dans le tableau et renseignez ligne par ligne.

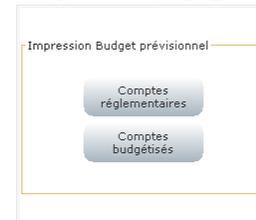
***** Attention !!!*****

Pour les **reconductions et mesures nouvelles des comptes de charges du GROUPE II**, si vous êtes passé par la simulation paie, ces comptes seront renseignés automatiquement.

1-2.2 Charges de la section d'exploitation (suite) Budget prévisionnel Exercice 2019

N° des comptes	Intitulés des comptes par groupes fonctionnels	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
				Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Personnel extérieur à l'établissement	7 800,00 €	87 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	34 120,82 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
031	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	183 359,89 €	119 960,00 €	108 022,00 €	0,00 €	108 022,00 €	0,00 €	0,00 €
033	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	98 175,77 €	82 771,00 €	88 125,92 €	0,00 €	88 125,92 €	0,00 €	0,00 €
041	Rémunération du personnel non médical	2 041 771,29 €	2 074 393,00 €	1 920 324,08 €	0,00 €	1 920 324,08 €	0,00 €	0,00 €
042	Rémunération du personnel médical	22 423,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
045	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	780 871,85 €	730 961,00 €	723 170,78 €	0,00 €	723 170,78 €	0,00 €	0,00 €
046	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
047	Autres charges sociales	57 886,32 €	48 933,00 €	38 188,20 €	0,00 €	38 188,20 €	0,00 €	0,00 €
048	Autres charges de personnel	1 115,42 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II		3 225 303,97 €	3 193 238,00 €	2 917 830,98 €	0,00 €	2 917 830,98 €	0,00 €	0,00 €

Le bouton **Imprimer** vous permettra d'imprimer les tableaux venant d'être calculés. Vous pourrez soit imprimer les comptes présents dans le cadre réglementaire soit imprimer l'ensemble des comptes que vous aurez calculé :



Lorsque vous cliquez sur le bouton **Quitter**, GEPSS® vous posera la question suivante :

- ➔ **OUI** : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.
- ➔ **NON** : vous ne sauvegardez pas les données.

Une fois toutes les annexes complétées vous devrez aller dans l'onglet outils afin de créer votre fichier Excel via le bouton **Transfert des données vers un fichier excel** pour le déposer ensuite sur le site du CNSA.

CHAPITRE 2. Cadre normalisé de l'EPRD

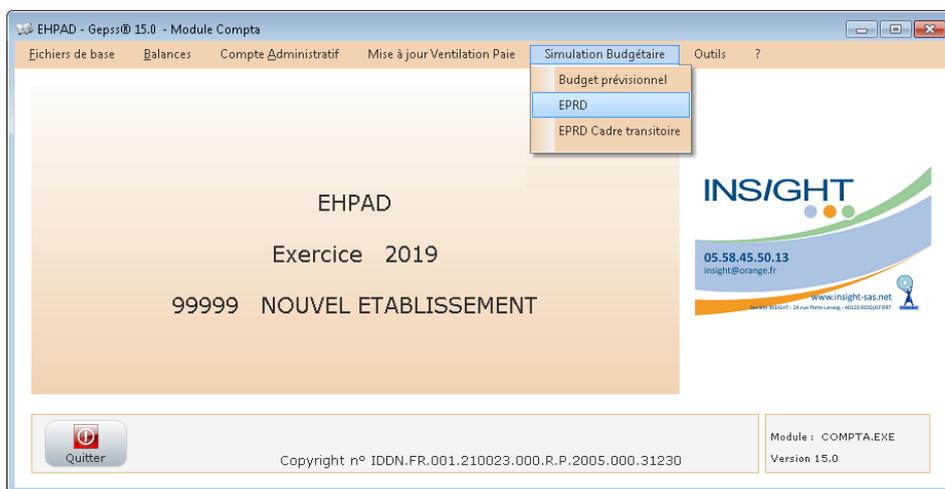
Une fois votre simulation paie et son passage pour le module Compta effectués, vous pouvez accéder aux cadres normalisés relatifs à l'état des prévisions de recettes et de dépenses.



Nous pouvons vous suggérer une aide technique proposée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie disponible sur :

https://portail.cnsa.fr/documentation/consignes_de_remplissage_eprd.pdf

Le principe du Cadre normalisé de l'EPRD va être de lancer le calcul en cliquant sur chaque bouton et ce, pour chaque annexe.

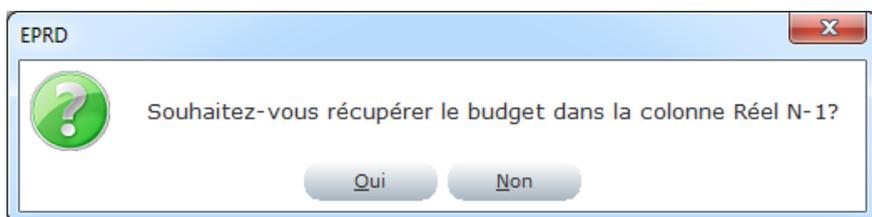


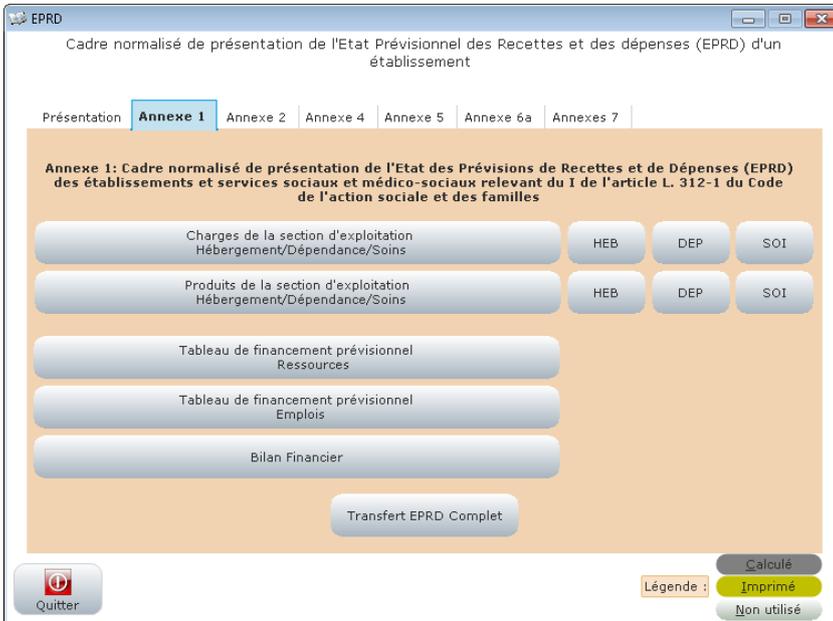
Entrez dans GEPSS@ ->
Module compta -> Simulation
Budgétaire -> EPRD

1.1. Annexe 1 : Documents relatifs à la présentation des charges, des produits et des tableaux de financement prévisionnel.

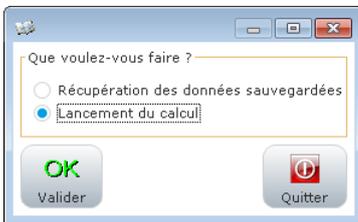
Vous devrez cliquer sur tous les boutons (« HEB », « DEP », « SOI » et « Global ») se trouvant sur les fenêtres ci-dessous.

Sur cette annexe, vous avez la possibilité de récupérer le budget dans la colonne « Réel N-1 » en répondant Oui à la question suivante :





- ➔ Cliquez sur le bouton « Charges de la section d'exploitation » afin de retrouver les données du Groupe II que vous avez précédemment calculé dans le module de Simulation Budgétaire
- ➔ Cliquez sur le bouton « Produits de la section d'exploitation » afin de lancer le calcul.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Tableau de financement prévisionnel Ressources » afin de lancer le calcul des recettes d'Investissement.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Tableau de financement prévisionnel Emplois » afin de lancer le calcul des charges d'Investissement.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Bilan financier » afin de lancer le calcul du bilan financier
- ➔ Il vous faudra ensuite cliquer sur « Transfert EPRD complet afin de transférer vos données dans le cadre complet de l'EPRD.



Lorsque vous lancerez un des calculs (charges, produits ou tableaux de financement), vous aurez la fenêtre ci-contre. Vous cliquerez sur « Récupération des données sauvegardées » pour retrouver des informations déjà calculées ou saisies précédemment.



Pour les charges de la section d'exploitation et les produits de la section d'exploitation, vous aurez la possibilité de les calculer en global et par sections. Si vous lancez d'abord le calcul global, vous aurez le message ci-contre.

- ➔ **OUI** : le calcul des sections HEB, DEP et SOI a déjà été lancé.
- ➔ **NON** : le calcul des charges se fera en global.

N° des comptes	Intitulés des comptes par groupes fonctionnels	Réal N-2	Réal N-1	Taux	Année
GROUPE II - Charges					
Achats					
601	Achats stockés de matières premières et de fo	0,00 €	0,00 €	0,0000	
602	Achats stockés - autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €	0,0000	
603	Variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	0,0000	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES				
60611	*Eau et assainissement				
60612	*Energie, électricité				
60613	*Chauffage				
60618	*autres fournitures non stockables				
6062	FOURNITURES NON STOCKES				
60621	*Combustibles et carburants				
60622	*Produits d'entretien				
60623	*Fournitures d'atelier				
60624	*Fournitures administratives				
60625	*Fournit scolaires, éduc et de loi				
606251	Coiffeur				
606252	Flours				
606253	Animation				
606254	Sport APA				

- Renseignez vos reconductions soit :
1. Soit en indiquant un taux de reconduction puis en cliquant sur le bouton **Maj colonne Taux**. (La colonne « Année N » = Réel N-1 x taux de reconduction)
 2. Soit en saisissant directement les montants. Placez-vous directement dans le tableau et renseignez ligne par ligne.

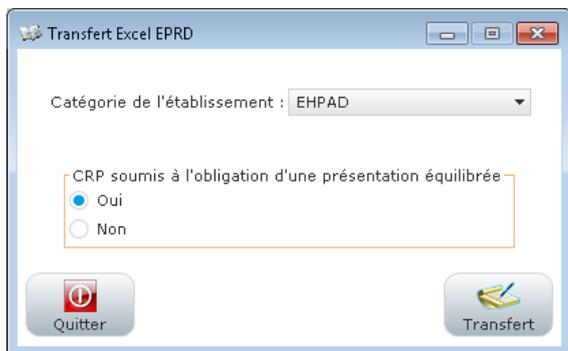
***** Attention !!!*****

- Pour les **reconductions et mesures nouvelles des comptes de charges du GROUPE II**, si vous êtes passé par la simulation paie, ces comptes seront renseignés automatiquement.
3. Le bouton **Imprimer** vous permettra d'imprimer les tableaux venant d'être calculés.



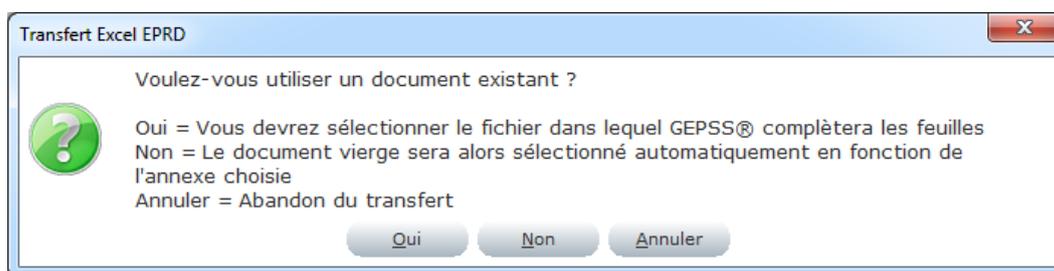
Lorsque vous cliquez sur le bouton , GEPSS® vous posera la question suivante :

- ➔ **OUI** : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.
- ➔ **NON** : vous ne sauvegardez pas les données.



Lorsque vous cliquez sur le bouton « **Transfert EPRD complet** »,

- ➔ Sélectionnez le type d'établissement ainsi que le CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée ou pas
- ➔ Répondez **NON** à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? ». En répondant NON, GEPSS® complètera le document national du CNSA.



 Dans l'éventualité de présenter un EPRD regroupant plusieurs budgets (SSIAD, Portage...), nous vous conseillons d'enregistrer le fichier excel sur le « bureau » avec « enregistrer sous ». Pour ce qui est de l'EPRD des autres budgets, il faudra répondre « OUI » à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? » et prendre le document enregistré sur votre bureau afin que l'EPRD totalise tous vos budgets sur un document unique.

Présentation des charges :

	Réel N.2	Anticipé ou réel N-1 (t)	Exercice N
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE			
ACHATS			
601/602/603 Achats stockés et variation des stocks			
606 Achats non stockés de matières et fournitures	579 095,06 €	557 172,38 €	1 114 344,76 €
607 Achats de marchandises			
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS			
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	5 787,07 €	5 400,24 €	10 800,48 €
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118 Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	3 168,00 €	7 202,16 €	14 404,32 €
6242 Transports d'usagers			
625 Déplacements, missions et réceptions	708,98 €	2 556,78 €	5 113,56 €
626 Frais postaux et frais de télécommunications	8 196,31 €	8 242,72 €	16 485,44 €
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	13 855,04 €	14 520,96 €	29 041,32 €
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur			
TOTAL	4 560,00 €		

Vous pouvez constater que les informations des exercices 2017, 2018 et 2019 sont renseignées. Tous les champs de couleur jaune sont accessibles en saisie. Il vous faut vérifier vos données présentes dans les feuilles intitulées « CRPP soumis équilibre, synthèse CRP, EPRD synthétique, CAF détaillée ».

Synthèse des CRP

FINESS ET	240002196		
Raison sociale	EHPAD		
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE N)			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 264 431,02 €	3 126 320,68 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	7 014 401,74 €	412 859,70 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 207 991,36 €	66 091,68 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	9 586 824,12 €	3 605 272,06 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	9 586 824,12 €	3 605 272,06 €	TOTAL GENERAL
FINESS ET			
Raison sociale			

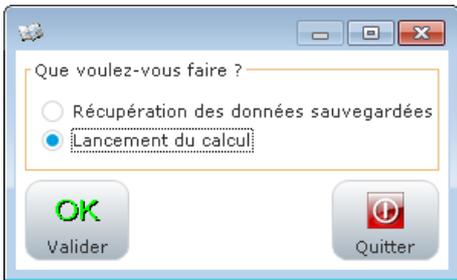
Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA)			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	2 528 862,04 €	6 252 641,36 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	14 028 803,48 €	825 719,40 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	2 615 982,72 €	132 183,36 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	19 173 648,24 €	7 210 544,12 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	11 963 104,12 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	19 173 648,24 €	19 173 648,24 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)			
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année N
+ Flux internes (charges)			1 537 714,08 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	1 192 466,08 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	340 000,00 €
F	+ dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876	5 248,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
- Flux internes (produits)			60 000,00 €
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
F	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
R	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
I	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	60 000,00 €
F	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
R	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €

1.2. Annexe 1Bis : Documents relatifs à la présentation de la décision modificative (DM) ou du virement de crédits (VC).

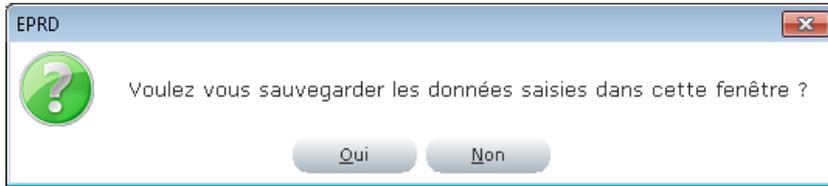
Vous devez avoir lancé le calcul des charges et des produits de l'Annexe 1, avant de lancer le calcul de l'Annexe 1 Bis.

- ➔ Cliquez sur le bouton « Charges des Décisions Modificatives et Virements de Crédits » afin de retrouver les données de Charges de l'EPRD 2024 de l'annexe1 et les DM et VC saisis dans le budget 2024.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Produits des Décisions Modificatives et Virements de Crédits » afin de retrouver les données de Produits de l'EPRD 2024 de l'annexe1 et les DM et VC saisis dans le budget 2024.

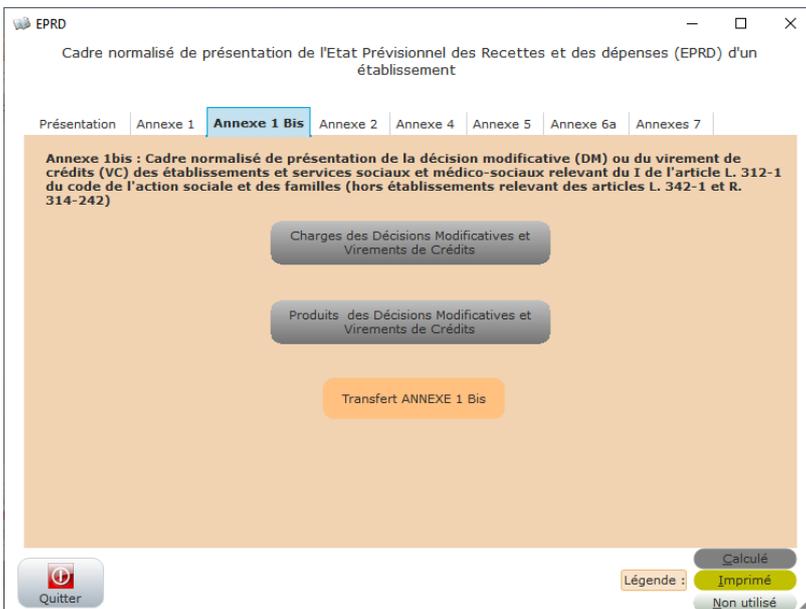


Lorsque vous lancerez un des calculs (charges, produits), vous aurez la fenêtre ci-contre.

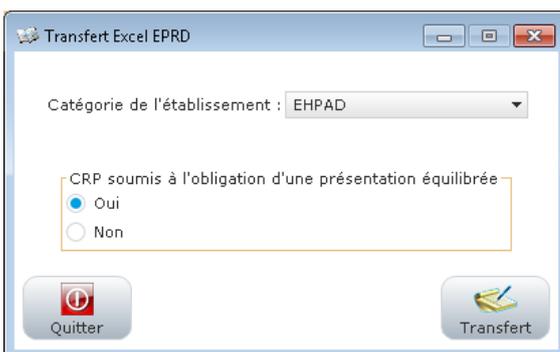
Vous cliquerez sur « Récupération des données sauvegardées » pour retrouver des informations déjà calculées ou saisies précédemment sinon vous devrez cliquer sur « Lancement du calcul » pour que GEPSS® vous propose de compléter vos tableaux.



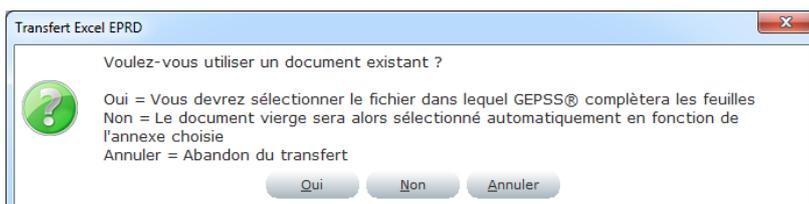
Lorsque vous cliquez sur le bouton , GEPSS® vous posera la question suivante :
 → **OUI** : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.
 → **NON** : vous ne sauvegardez pas les données.



→ Cliquez sur le bouton « Transfert ANNEXE 1 Bis » afin de transférer les données vers le document Excel.



→ Sélectionnez le type d'établissement ainsi que le CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée ou pas

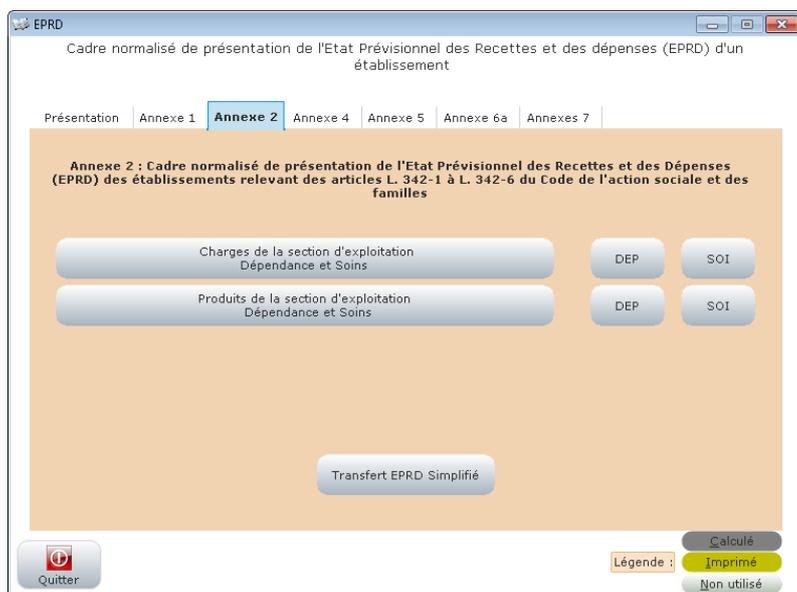
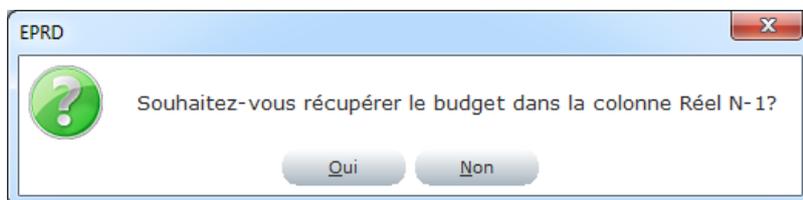


A cette question, en répondant NON, GEPSS® complètera le document national du CNSA. En répondant OUI, vous pourrez utiliser un document déjà rempli pour y intégrer un autre budget.

1.3. Annexe 2 : Documents relatifs à la présentation des charges, des produits pour les sections Dépendance et Soins.

Vous devrez cliquer sur tous les boutons (« DEP », « SOI » et « Global ») se trouvant sur les fenêtres ci-dessous.

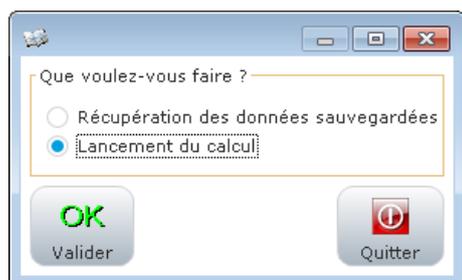
Sur cette annexe, vous avez la possibilité de récupérer le budget dans la colonne « Réel N-1 » en répondant Oui à la question suivante.



→ Cliquez sur le bouton « Charges de la section d'exploitation » afin de retrouver les données du Groupe II que vous avez précédemment calculé dans le module de Simulation Budgétaire

→ Cliquez sur le bouton « Produits de la section d'exploitation » afin de lancer le calcul.

→ Il vous faudra ensuite cliquer sur « **Transfert EPRD Simplifié** » afin de transférer vos données dans le cadre simplifié de l'EPRD.



Lorsque vous lancerez un des calculs (charges, produits), vous aurez la fenêtre ci-contre.

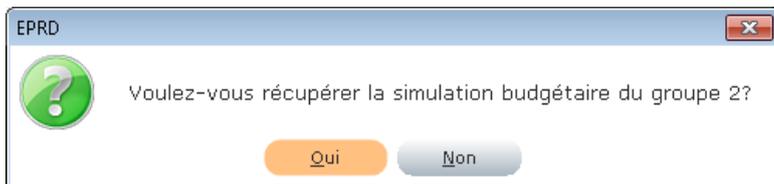
Vous cliquerez sur « Récupération des données sauvegardées » pour retrouver des informations déjà calculées ou saisies précédemment sinon vous devrez cliquer sur « Lancement du calcul » pour que GEPSS® vous propose de compléter vos tableaux.



Pour les charges de la section d'exploitation et les produits de la section d'exploitation, vous aurez la possibilité de les calculer en global et par sections dépendance et soins. Si vous lancez d'abord le calcul global, vous aurez le message ci-contre.

→ OUI : le calcul des sections DEP et SOI a déjà été lancé.

→ NON : le calcul des charges se fera en global.



Pour les charges de la section d'exploitation GEPSS® vous demandera si vous souhaitez compléter le groupe 2 à partir de la simulation budgétaire que vous aurez fait ou non.

N° des comptes	Intitulés des comptes par groupes fonctionnels	Réel N-2	Réel N-1	Taux	Année
60	Achats et variations de stocks	28 084,57 €	30 183,45 €	0,0000	
606	ACHATS NON STOCKES	0,00 €	0,00 €	0,0000	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60611	*Eau et assainissement	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60612	*Energie, électricité	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60613	*Chauffage	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60618	*autres fournitures non stockables	0,00 €	0,00 €	0,0000	
6062	FOURNITURES NON STOCKES	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60621	*Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60622	*Produits d'entretien	7 252,82 €	7 180,40 €	0,0000	
60623	*Fournitures d'atelier	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60624	*Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60625	*Fournit scolaires, éduc et de loi	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606251	Coiffeur	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606252	Fleurs	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606253	Animation	0,00 €	0,00 €	0,0000	
606254	Sport APA	0,00 €	0,00 €	0,0000	
60626	*Fournitures hôtelières	0,00 €	111,47 €	0,0000	
606261	Couches, alèses, produits absorbant	15 978,46 €	17 847,23 €	0,0000	

Renseignez vos reconductions soit :

1. Soit en indiquant un taux de reconduction puis en cliquant sur le bouton . (La colonne « Année N » = Réel N-1 x taux de reconduction)
2. Soit en saisissant directement les montants. Placez-vous directement dans le tableau et renseignez ligne par ligne.

****** Attention !!!******

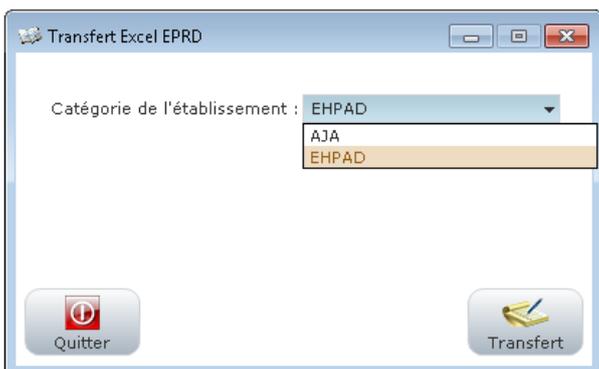
Pour les reconductions et mesures nouvelles des comptes de charges du GROUPE II, si vous êtes passé par la simulation paie, ces comptes seront renseignés automatiquement.

Le bouton vous permettra d'imprimer les tableaux venant d'être calculés.

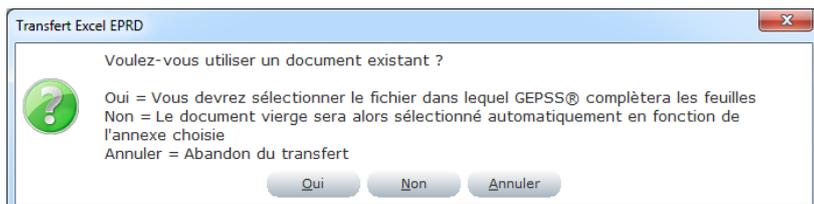


Lorsque vous cliquez sur le bouton , GEPSS® vous posera la question suivante :

- ➔ OUI : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.
- ➔ NON : vous ne sauvegardez pas les données.



Lorsque vous cliquez sur le bouton « **Transfert EPRD Simplifié** », vous devrez choisir la catégorie de votre établissement et cliquer sur le bouton ...



Vous devrez ensuite répondre NON à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? ». En répondant NON, GEPSS® complètera le document national du CNSA. En répondant OUI, vous pourrez utiliser un document déjà rempli pour y intégrer un autre budget.

Synthèse des CRP

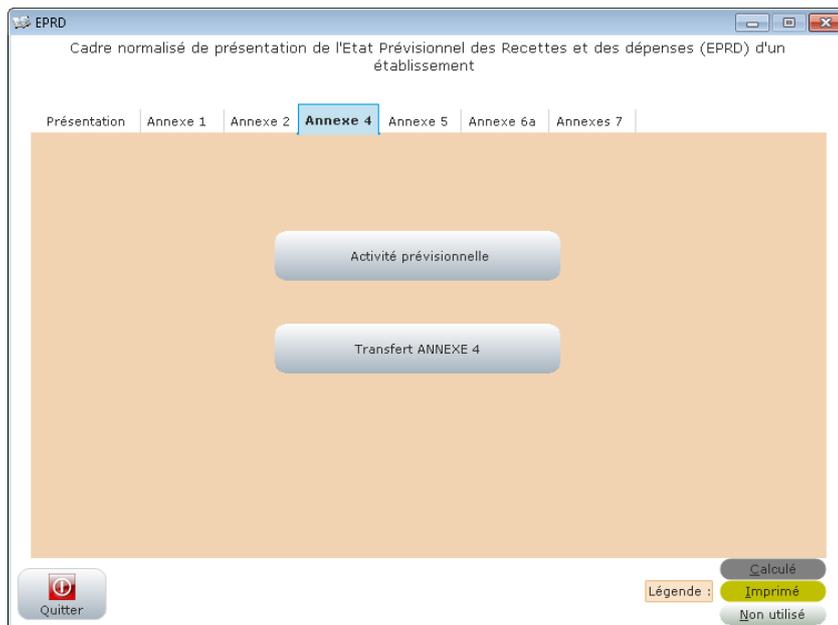
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL - (PREVISIONS EXERCICE N)

FINESS ET	430000430			
Raison sociale	E H P A D			
	CHARGES	PRODUITS		
	SOINS + DEPENDANCE	SOINS + DEPENDANCE		
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	39 375,23 €	1 117 175,39 €	Groupe I : produits de la tarification	
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	55 774,33 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	
Groupe III : charges afférentes à la structure	58 428,19 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	
TOTAL DES CHARGES	97 803,42 €	1 172 949,72 €	TOTAL DES PRODUITS	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	1 075 146,30 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 172 949,72 €	1 172 949,72 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - (PREVISIONS EXERCICE N)

FINESS ET	0			
Raison sociale	0			
	CHARGES	PRODUITS		
	SOINS + DEPENDANCE	SOINS + DEPENDANCE		
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification	
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	

1.4. Annexe 4 : Tableau de l'activité prévisionnelle des résidents



→ Cliquez sur le bouton « Activité prévisionnelle » afin de lancer le calcul.



→ GEPSS® vous demande si vous souhaitez récupérer les données précédemment sauvegardées. Si vous répondez Non GEPSS® calculera de nouveau les tableaux.

EPRD

Cadre normalisé de présentation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des dépenses (EPRD) d'un établissement

Annexe 4 : Tableau d'Activité prévisionnelle

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ		
148						
Nombre de places						
Groupes Iso-ressources	N-4	N-3	N-2	N-1	N	N-4
I.- Activité prévisionnelle relatives aux						
Nombre de résidents classés en GIR 1	22	29	17	32	32	5 964
Nombre de résidents classés en GIR 2	44	56	51	52	53	13 128
Dont résidents hors département d'implant	66	85	68	84	85	19 092
Nombre de résidents classés en GIR 3	35	25	40	29	29	7 280
Nombre de résidents classés en GIR 4	15	18	18	20	20	3 528
Dont résidents hors département d'implant	50	43	58	49	49	10 808
Nombre de résidents classés en GIR 5	8	6	1	2	2	2 521
Nombre de résidents classés en GIR 6	3	2	2	1	1	1 125
Dont résidents hors département d'implant	11	8	3	3	3	3 646
Nombre de résidents de moins de 60 ans	4	5	5	11	11	277
Nombre de jours d'absence pour convenance						2
Nombre de jours d'absence pour hospitalisati						9
Nombre de jours d'absence pour convenance						106
Nombre de jours d'absence pour hospitalisati						319
II.- Activité prévisionnelle relative aux						
Nombre de résidents classés en GIR 1						

Taux de reconduction: 1,0100 Maj colonne Taux

Quitter Imprimer

➔ Si vous remplissez le taux de reconduction et que vous cliquez sur « maj colonne taux » alors GEPSS® calculera le nombre de places et l'activité de l'année N.

EPRD

Vous voulez sauvegarder les données saisies dans cette fenêtre ?

Oui Non

Lorsque vous cliquez sur le bouton , GEPSS® vous posera la question suivante :

➔ OUI : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.

➔ NON : vous ne sauvegardez pas les données.

Transfert Excel EPRD

Catégorie de l'établissement : EHPAD-AJA

EHPAD-AJA
Autre
ESSMS du 2° du I de l'article L. 312-1 (Creton)

Quitter Transfert

Lorsque vous cliquez sur le bouton « **Transfert ANNEXE 4** », vous devrez choisir la catégorie de votre établissement et cliquer sur le bouton

Transfert Excel EPRD

Vous voulez utiliser un document existant ?

Oui = Vous devrez sélectionner le fichier dans lequel GEPSS® complètera les feuilles
Non = Le document vierge sera alors sélectionné automatiquement en fonction de l'annexe choisie
Annuler = Abandon du transfert

Oui Non Annuler

Vous devrez ensuite répondre NON à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? ». En répondant NON, GEPSS® complètera le document national du CNSA. En répondant OUI, vous pourrez utiliser un document déjà rempli pour y intégrer un autre budget.

ANNEXE 4A: ACTIVITE PREVISIONNELLE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité prévisionnelle relatives aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

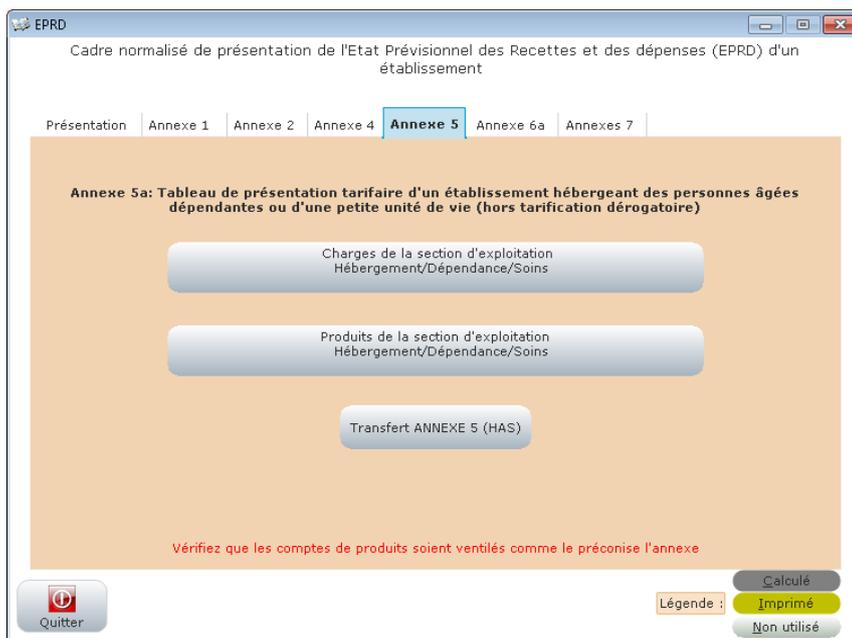
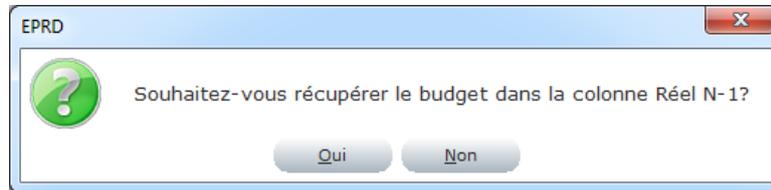
Groupes iso-ressources	Nombre de résidents					Activité correspondante (en nombre de journées)					Taux d'occupation N	
	N-4	N-3	N-2	N-1 (prévisionnel actualisé)	N (prévisionnel)	N-4	N-3	N-2	Moyenne des 3 derniers exercices	N-1 (prévisionnel actualisé)		N (prévisionnel)
Nombre de résidents classés en GIR 1	34	24	20	18	27	10 648	8 452	7 267	8 789	3 007	4 511	0,00%
Nombre de résidents classés en GIR 2	31	32	31	38	57	8 142	10 586	12 088	10 272	7 602	11 403	0,00%
Sous-total nombre de résidents classés dans les GIR 1 et 2	65	56	51	56	84	18 790	19 038	19 355	19 061	10 609	15 914	0,00%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	65	56	51	56	84	18 790	19 038	19 356	19 061			
Nombre de résidents classés en GIR 3	10	15	14	9	14	2 727	4 991	4 788	4 135	1 960	2 940	0,00%
Nombre de résidents classés en GIR 4	16	14	11	7	11	4 256	2 334	3 242	3 444	1 253	1 890	0,00%
Sous-total nombre de résidents classés dans les GIR 3 et 4	26	29	25	16	25	6 983	7 725	8 030	7 579	3 213	4 829	0,00%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	26	29	25	16	24	6 983	7 725	8 030	7 579			
Nombre de résidents classés en GIR 5	6	5	5	4	6	1 961	2 158	1 586	1 902	721	1 082	0,00%
Nombre de résidents classés en GIR 6	4	1	1	0	0	1 325	365	365	685	0	0	0,00%
Sous-total nombre de résidents classés dans les GIR 5 et 6	10	6	6	4	6	3 286	2 523	1 951	2 587	721	1 082	0,00%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	10	6	6	4	6	3 286	2 523	1 951	2 587			
Sous-total résidents de plus de 60 ans	101	91	82	76	115	29 059	29 286	29 336	29 227	14 543	21 816	0,00%
Nombre de résidents de moins de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Nombre total de résidents / Total des journées de présence réelle	101	91	82	76	115	29 059	29 286	29 336	29 227	14 543	21 816	0,00%
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						0	2	2	0	0	0	
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						49	50	37	45	20	30	
Sous-total des absences de moins de 72 heures						49	52	39	47	20	30	
Rappel du nombre de journées de présence réelle						29 059	29 286	29 336	29 227	14 543	21 816	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						29 108	29 338	29 375	29 274	14 563	21 846	0,00%

I (Suite) : Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)
LISEZ-VOUS Page de garde / ID_CR_SF / Activité EHPAD & PUV_43000043D

1.5. Annexe 5a : Tableau financier des charges et produits détaillés par section tarifaire

Des informations, inscrites en rouge, sur les fichiers à compléter dans GEPSS® vous sont données en bas de certains onglets.

Sur cette annexe, vous avez la possibilité de récupérer le budget dans la colonne « Réel N-1 » en répondant Oui à la question suivante.



- ➔ Cliquez sur le bouton « Charges de la section d'exploitation HEB/DEP/SOINS » afin de lancer le calcul.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Produits de la section d'exploitation HEB/DEP/SOINS » afin de lancer le calcul.



- ➔ GEPSS® vous demande si vous souhaitez récupérer les données précédemment sauvegardées. Si vous répondez Non GEPSS® calculera de nouveau les tableaux.

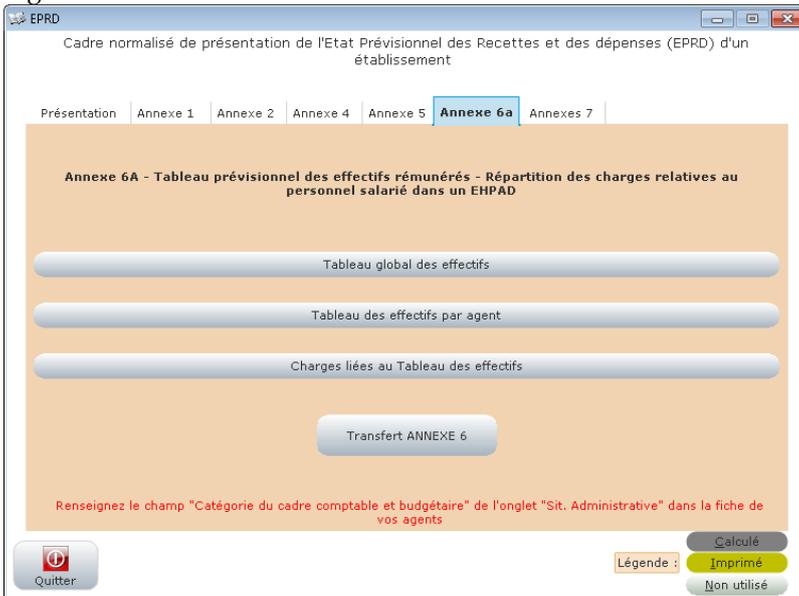
N° des comptes	Intitulés des comptes par groupes fonctionnels	Réel HEB N-1	Réel DEP N-1	Réel SOI N-1	Tot
60	Achats et variations des stocks sauf 602,603,604	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60222	Produits d'entretien	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "couches, a	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
602261	Couches, alèses et produits absorbants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
603	Variation des stocks sauf 60321 et 60322	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60322	Fournitures consommables sauf 603226	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "couches,	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6032261	Couches, alèses et produits absorbants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	304 124,63 €	17 847,23 €	0,00 €	3
60622	Produits d'entretien	16 754,27 €	7 180,40 €	0,00 €	
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261	12 572,02 €	5 155,82 €	37,90 €	
606261	Couches, alèses et produits absorbants	0,00 €	17 847,23 €	0,00 €	
6066	Fournitures médicales et marchandises à carac	0,00 €	0,00 €	27 041,41 €	
709	Rabais,remises,ristournes accordés par l'établi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
713	Variation des stocks,en cours de production,pr	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs sauf 6111,61121,61357,61	166 670,51 €	42 831,48 €	65 078,39 €	2
6111	Prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	9 776,05 €	
61121	Ergothérapie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61357	Location matériel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

- ➔ GEPSS® permet de récupérer le budget dans Réel N en répondant à une question posée lors du calcul des charges et des produits
- ➔ Si vous remplissez le taux de reconduction et que vous cliquez sur « maj colonne taux » alors GEPSS® calculera les sections tarifaires et le global de l'année N.

Le bouton  vous permettra d'imprimer les tableaux venant d'être calculés.

1.6. Annexe 6a : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés

Des informations, inscrites en rouge, sur les fichiers à compléter dans GEPSS® vous sont données en bas de certains onglets.



- ➔ Cliquez sur le bouton « Tableau des effectifs » afin de lancer le calcul.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Tableau des effectifs par agent » afin de lancer le calcul.
- ➔ Cliquez sur le bouton « Charges liées au tableau des effectifs » afin de lancer le calcul.

Remarque : ce tableau des effectifs est calculé à partir du calcul de la simulation budgétaire.



Lorsque vous cliquez sur chacun des trois boutons « Tableau global des effectifs », « Tableau des effectifs par agent » et « Charges liées au Tableau des effectifs », répondez :

- ➔ **OUI** : si vous voulez récupérer les données précédemment sauvegardées.
- ➔ **NON** : le calcul se fera automatiquement et écrasera les données de votre précédente sauvegarde.

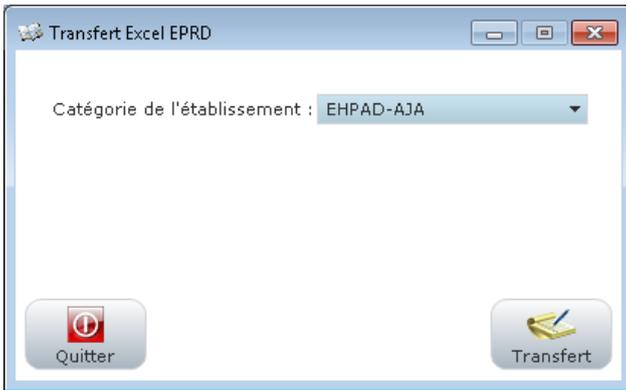
Catégorie	grade	Temps de travail	Statut	ETP N-1	ETP	ETP HEB	ETP DEP	ETP
Direction administratif	Directeur d'établ	TEMPS PARTIEL	T	0,00	0,20	0,20	0,00	
Direction administratif	Adjoint des cadr	TEMPS PARTIEL	P	0,43	0,00	0,00	0,00	
Direction administratif	Adjoint administr	TEMPS PARTIEL	T	0,00	0,50	0,30	0,00	
Direction administratif	Adjoint des cadr	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Direction administratif	Adjoint administr	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Direction administratif	Directeur d'établ	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Direction administratif	Adjoint administr	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Direction administratif	Adjoint des cadr	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Cuisine services gén	Ouvrier principal	TEMPS PLEIN	P	1,00	0,00	0,00	0,00	
Cuisine services gén	Ouvrier principal	TEMPS PLEIN	P	3,00	3,00	3,00	0,00	
Cuisine services gén	Agent des servic	TEMPS PLEIN	T	1,00	1,00	1,00	0,00	
Cuisine services gén	Ouvrier principal	TEMPS PLEIN	T	1,00	1,00	1,00	0,00	
Cuisine services gén	Technicien supér	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Cuisine services gén	Agent d'entretier	TEMPS PLEIN	T	0,00	1,00	1,00	0,00	
Cuisine services gén	Agent d'entretier	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
Animation service sc	Animateur	TEMPS PLEIN	P	1,00	1,00	1,00	0,00	
ASH, agents de serv	Agent des servic	TEMPS PARTIEL	P	0,17	0,00	0,00	0,00	
ASH, agents de serv	Ouvrier principal	TEMPS PLEIN	T	1,00	1,00	0,70	0,30	
ASH, agents de serv	Agent des servic	TEMPS PLEIN	P	8,00	7,00	4,90	2,10	
ASH, agents de serv	Agent des servic	TEMPS PLEIN	P	2,00	2,00	1,40	0,60	
TOTAL				107,48	103,38	47,31	17,64	38

Le bouton  vous permettra d'imprimer les tableaux venant d'être calculés.

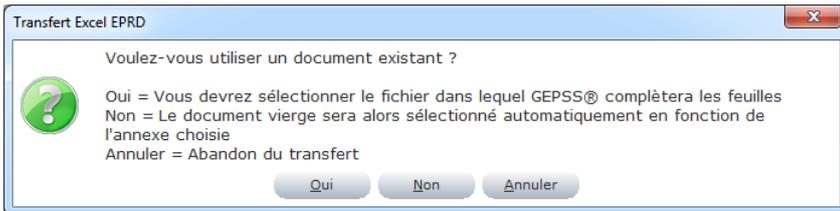


Lorsque vous cliquez sur le bouton  de l'écran ci-contre, GEPSS® vous posera la question suivante :

- ➔ **OUI** : vous sauvegardez les données, que vous pourrez récupérer.
- ➔ **NON** : vous ne sauvegardez pas les données.



→ La dernière étape consistera à transférer vos données dans le cadre complet de l'EPRD en cliquant sur le bouton « Transfert ANNEXE 6 ».



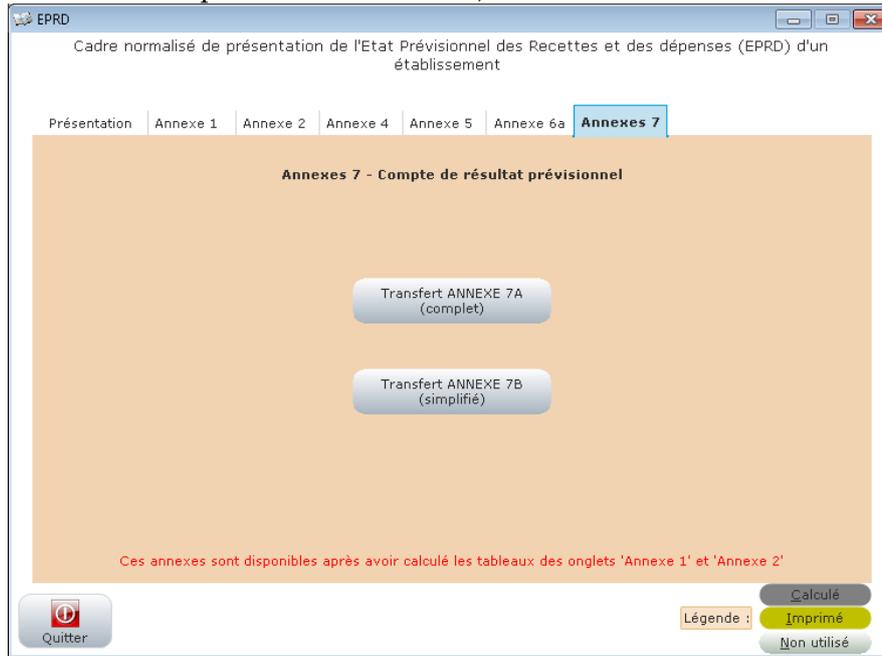
Lorsque vous cliquez sur le bouton « **Transfert ANNEXE 6** », répondez **NON** à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? ». En répondant **NON**, GEPSS® complètera le document national du CNSA.

En répondant **OUI**, vous pourrez utiliser un document déjà rempli pour y intégrer un autre budget.

Raison sociale :		EHPAD							
FINESS ET :		240002196							
Annexe 6A : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés - Répartition des charges relatives au personnel salarié dans un EHPAD									
PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP	Hébergement en ETP	Dépendance en ETP	Soins en ETP	Valorisation salaires et charges sociales et fiscales	Imputation à la section "Hébergement"	Imputation à la section "Dépendance"	Imputation à la section "Soins"
DIRECTION - ADMINISTRATION		0,00	100%	0,00		0,00 €	0,00 €		
	P	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €		
	T	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €		
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien	P		100%						
	P	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €		
	T	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €		
ANIMATION - SERVICE SOCIAL	P		100%						
		0,00	0,00			0,00 €	0,00 €		

Comptes / intitulés (*)				Assiette	Taux	Montant
63	Impôts, taxes et versements assimilés					
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					
6311	Taxe sur les salaires					
	Taux normal					
	1er taux majoré					
	2ème taux majoré					
	3ème taux majoré					
6312	Taxe d'apprentissage					
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations					
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)					
6331	Versement transport					
6332	Allocation logement					
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue					
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations					
	AGEFIPH					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
6451	Personnel non médical					
64511	Cotisations à l'URSSAF					
	Sur totalité des salaires					
	Sur salaires plafonnés (tranche A)					
	URSSAF prévoyance					
64512	Cotisations aux mutuelles					

1.7. Annexes 7a et 7b : Relevé infra annuel pour l'EPRD complet ou simplifié (mesure de l'écart entre le réalisé à une date et les prévisions de l'EPRD).



Vous devez avoir lancé les calculs de l'annexe 1 et les avoir enregistré avant de lancer la création de l'annexe 7.

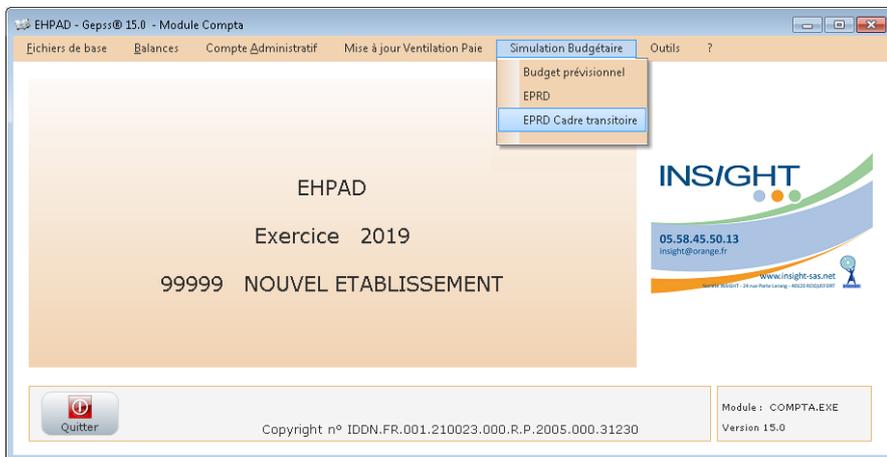
annexe7b_r.314-225casf_ria_simplifie_2019.xls [Mode de compatibilité] - Excel

		Sections soins et dépendance uniquement				
Dernier EPRD exécutoire Exercice N		Réalisations de janvier N à N	Anticipation sur les derniers mois de N	Total Exercice N	Taux de réalisation (%)	
(1)		(2)	(3)	(2)+(3) = (4)	(4)/(1)	
GRUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL						
621	Personnel extérieur à l'établissement			0,00 €		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			0,00 €		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	1 832,00 €	1 832,00 €	1 832,00 €	100,0%	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 481,64 €	4 481,64 €	4 481,64 €	100,0%	
641	Rémunérations du personnel non médical	121 286,52 €	121 286,52 €	121 286,52 €	100,0%	
642	Rémunérations du personnel médical			0,00 €		
643	Rémunération du personnel handicapé			0,00 €		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	46 968,00 €	46 968,00 €	46 968,00 €	100,0%	
646	Personnes handicapées			0,00 €		
647	Autres charges sociales	2 531,88 €	2 531,88 €	2 531,88 €	100,0%	
648	Autres charges de personnel			0,00 €		
TOTAL GROUPE II		177 100,04 €	0,00 €	177 100,04 €	100,0%	
		Sections soins et dépendance uniquement				
Dernier EPRD exécutoire Exercice N		Réalisations de janvier N à N	Anticipation sur les derniers mois de N	Total Exercice N	Taux de réalisation (%)	
(1)		(2)	(3)	(2)+(3) = (4)	(4)/(1)	
GRUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE						
649	Dépendance de santé			0,00 €		

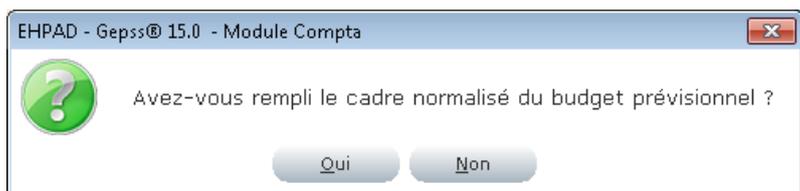
CHAPITRE 3. EPRD Cadre transitoire

L'EPRD Cadre transitoire ne concerne pas tous les établissements. Vous devez vous diriger vers vos tutelles afin de savoir si vous devez leur fournir « un ERPD Cadre transitoire ou un EPRD ».

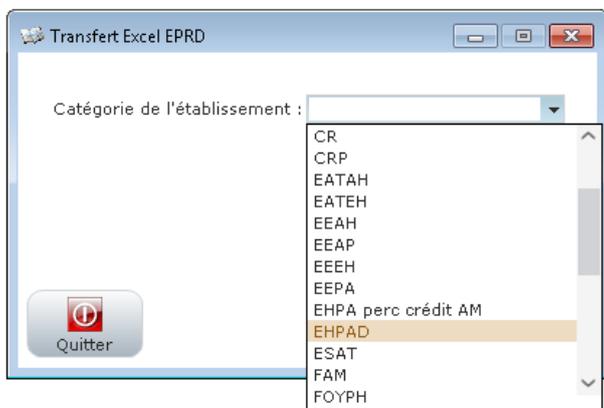
Dans le cas d'un EPRD Cadre transitoire, il est nécessaire de réaliser dans un premier temps le budget prévisionnel et de faire ensuite un transfert des calculs vers l'EPRD Cadre transitoire.



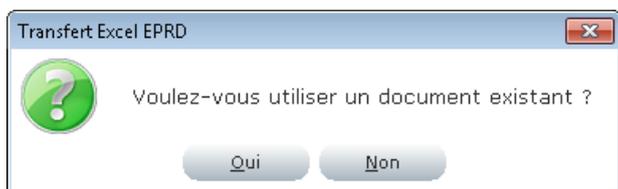
Entrez dans GEPSS® -> Module compta -> Simulation Budgétaire -> EPRD Cadre transitoire



Pour ce transfert, le cadre normalisé du budget prévisionnel doit impérativement être rempli au préalable. Vous répondez donc OUI à la question ci-contre....



... Vous devrez choisir la catégorie de votre établissement et cliquer sur le bouton  Transfert ...



... puis vous répondez NON à la question « Voulez-vous utiliser un document existant ? ». En répondant NON, GEPSS® complètera le document national du CNSA.

Tous les champs de couleur jaune sont accessibles en saisie.

Il vous faut vérifier vos données présentes dans les feuilles intitulées « Sect.invest. », « Sect_exploit », « autofinancement disponible », « information_financement » et « Tableau_Rcc ».

(1) Pour les ESMS relevant des article L.313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au tableau de financement

SECTION D'INVESTISSEMENT (1) - RESSOURCES

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Augmentation des fonds propres			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		
Dotations aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		
15	Provisions		
Augmentation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées		
17	Dettes rattachées à des participations		
Compte de liaison			
18	Comptes de liaison investissements		
Immobilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Page de garde | Sect. invest. | Sect_exploit_240002196 | autofinancement disponible | information_financement global | Tableau ...

Raison sociale :	EHPAD
FINESSE ET :	240002196

SECTION D'EXPLOITATION (1) : DEPENSES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
ACHATS			
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures		
602	Achats stockés - Autres approvisionnements		
603	Variation des stocks		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	557 172,38 €	226 907,67 €
607	Achats de marchandise		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)		
SERVICES EXTERIEURS			
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	5 400,24 €	
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social		200,00 €

Page de garde | Sect. invest. | Sect_exploit_240002196 | autofinancement disponible | information_financement ...

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE

	comptes	Montant Exercice N
RÉSULTAT PREVISIONNEL (EXCÉDENT ou DÉFICIT) *		- 8 108 791,28 €
+ flux internes (charges)		742 025,02 €
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	c/675	- €
+ dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	547 025,94 €
+ dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742 et c/68725	- €
+ dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	194 999,08 €
+ dotations aux provisions destinées à la couverture du BFR	c/68741	- €
+ dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en cours	c/6817	- €
+ autres dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	c/6812, c/6816, c/686, c/6871, c/68748, c/6876	- €
- flux internes (produits)		- €

Page de garde | Sect. invest. | Sect_exploit_240002196 | autofinancement disponible | information_financement global | Tableau ...

